Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 114 (1978)

Heft: 18

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

18

Montreux, le 19 mai 1978

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Dans ce numéro :

– Rapport d'activité SPR (462)
– Votations fédérales, 27 et 28 mai (469/471)

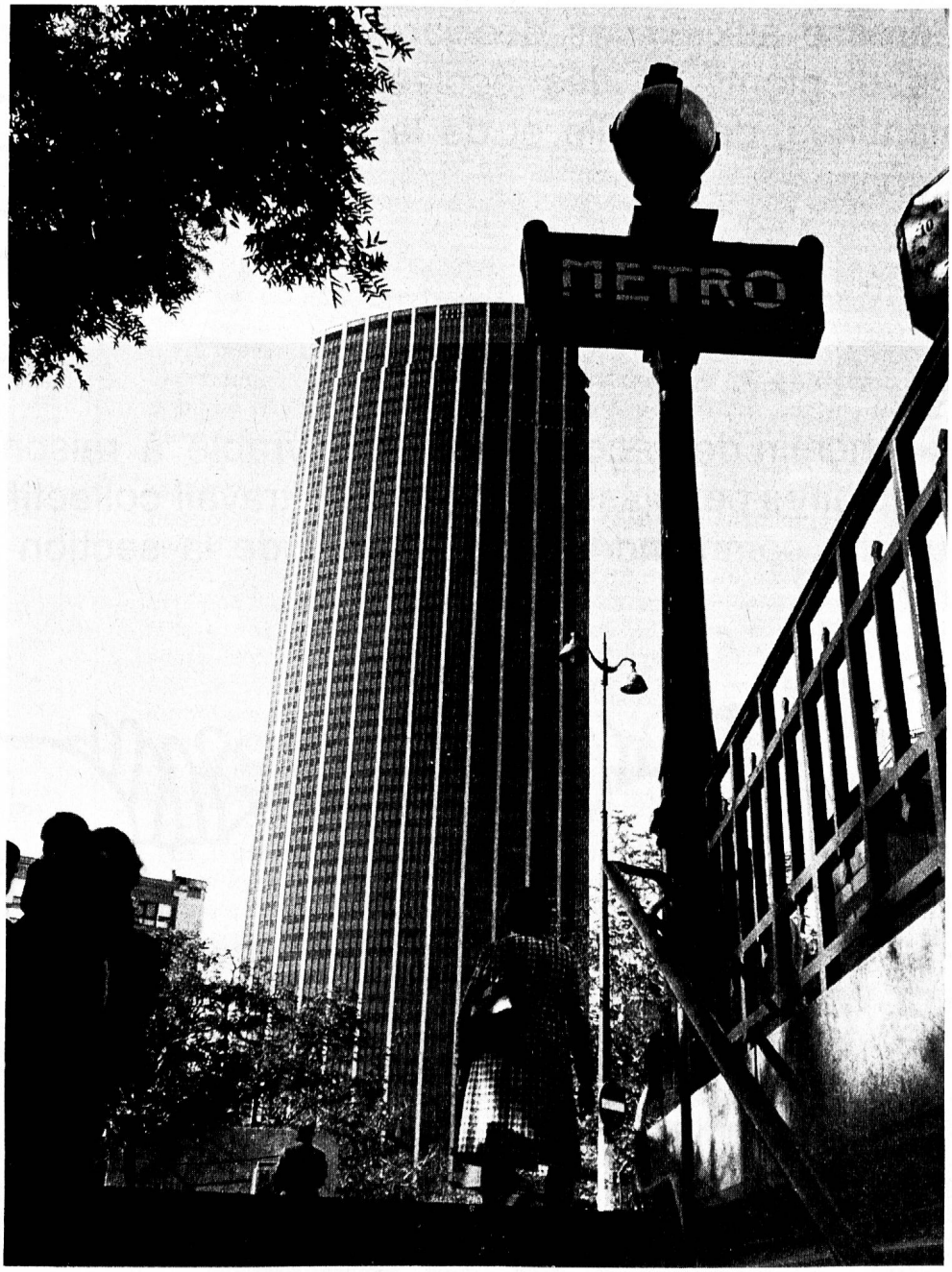

Photo Michel Gaudard.

L'ÉDUCATION ROUTIÈRE DE L'ENFANT DOIT COMMENCER BIEN AVANT QU'IL APPRENNE A LIRE

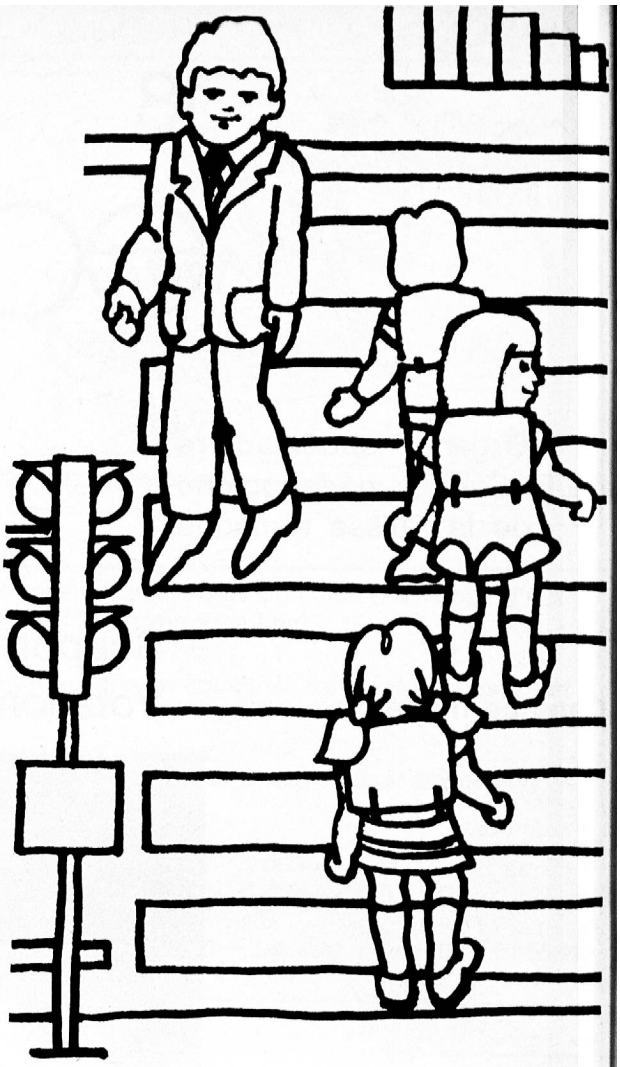

Pour cette raison, nous avons créé un dépliant à colorier (format ouvert : 84 × 30 cm) sans texte, imprimé recto-verso, qui s'adresse aux élèves des jardins d'enfants et des écoles enfantines, de la ville et de la campagne.

Le « chemin de l'école », qui est livrable à raison de quelques exemplaires par classe (en vue d'un travail collectif de coloriage), peut être commandé au secrétariat de la section TCS de votre canton.

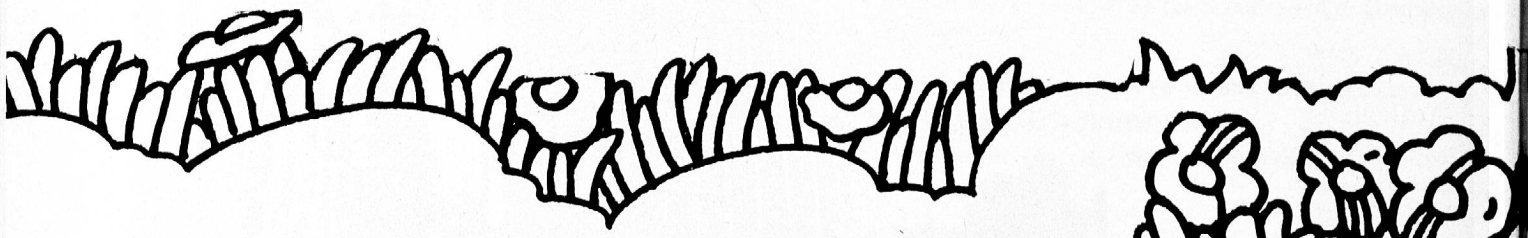

LE CHEMIN DE L'ECOLE

TCS

Sommaire

ÉDITORIAL
La nouvelle loi sur la formation professionnelle 459

COMITÉ CENTRAL
La Fédération de l'éducation nationale 460
Rapport d'activité du comité central SPR 462
Rapport financier 466
Organisation SPR 468
Assemblée des délégués SPR 469
Loi sur la recherche et les Hautes Ecoles 469, 471
SLV 472
Chronique du groupe de réflexion 472
Education permanente et droit à l'innovation 473
KOSLO 475
Tribune libre : KID 78 475

VAUD
XXe Séminaire SPV 476
Pour refaire chanter 476
Exposition 476

GENÈVE
Rapport d'activité 1977/1978 477
Rapport financier 480
CIA 481

NEUCHÂTEL
Comité central 482
Syndicat ou corporation 482

JURA
Délégués SEB 483
Nouveau secrétaire SEB 484
Le CC travaille pour vous 485
SEJ 485
SEJB 486
J'ai retenu de mes lectures 486
Centre de perfectionnement 486
Tribune libre 487
Jura 23e canton suisse 487

FRIBOURG
Les dysphasies 489
Quelle est la profession de tes parents ? 491

DIVERS
TV éducative 492
Initiation musicale 492
En route à bicyclette 492
UNESCO 493
LSPN 493
Service de placements 493
Informations CMOPE 494

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Editorial

La nouvelle loi sur la formation professionnelle : 150 000 apprentis concernés

Récemment, les Chambres fédérales acceptaient une nouvelle loi sur la formation professionnelle, texte régissant notamment les conditions de formation de quelque 150 000 apprenties et apprentis de notre pays. Lors des débats, deux tendances se sont affrontées : partisans du maintien, dans une large mesure, du système actuel et partisans d'une refonte fondamentale de ces dispositions. Les premiers devaient l'emporter. Aussi, l'Union syndicale suisse vient de lancer un référendum contre cette loi, référendum qui, pour aboutir, doit recueillir 50 000 voix d'ici fin juillet 1978.

Dans sa séance du 5 mai dernier, le comité central de la SPR a décidé, à l'unanimité, de soutenir ce référendum et de demander à l'assemblée des délégués du 10 juin 1978 de prendre position en la matière.

Parmi les arguments retenus par notre exécutif pour s'opposer à cette nouvelle loi, retenons dans cette première analyse les éléments suivants :

— le nouveau texte ne répond pas aux besoins de changement ressenti par les apprentis, tant sur le plan pédagogique que sur le choix des matières et disciplines à enseigner. Aucune ouverture nouvelle n'est prévue dans des domaines tels que l'information et la formation économiques, sociales et politiques. Ce texte ne fait qu'accentuer le principe d'une meilleure adaptation de l'apprenti aux besoins techniques des entreprises ;

— la SPR n'a pas hésité à soutenir la loi sur les hautes écoles et la recherche. Cette loi concerne en priorité les adolescents qui ont la possibilité de faire des études longues. Tout naturellement, notre association faîtière doit se préoccuper du sort des futurs travailleurs manuels, parce que ce sort peut et doit être amélioré mais aussi parce que bon nombre de sections cantonales sont actuellement confrontées à des problèmes de liaisons et de passages entre la fin de la scolarité obligatoire et le secteur professionnel ;

— le comité central SPR estime enfin qu'il est grand temps que la formation professionnelle d'un nombre considérable d'adolescents fasse l'objet d'un large débat public et que l'on prenne mieux conscience qu'il n'y a pas que des étudiants dans notre pays mais aussi des apprentis dont le statut n'est pas des plus enviables.

En prenant une telle position, le comité central est conséquent avec la politique générale de la SPR qui tente, chaque fois que cela est possible, d'améliorer les systèmes éducatifs de notre pays.

Précisons encore que l'appui des deux autres grandes associations d'enseignants suisses — le SLV et la SSPES — sera requis en accord d'ailleurs avec l'appel lancé par la Conférence des associations suisses d'enseignants (CASE-KOSLO).

Nous reviendrons donc sur ce problème fondamental, notamment après la décision de l'assemblée des délégués.

F. Bourquin.

LA FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE : 550 000 MEMBRES

Les 17 et 18 avril derniers, une délégation du comité central SPR était reçue à Paris par les instances dirigeantes de la FEN (Fédération de l'éducation nationale). But de cette opération : mieux se connaître, dégager les problèmes communs, tenter de s'épauler dans leur résolution.

Qu'est ce que la FEN ? comment fonctionne-t-elle ? quels sont ses origines et ses problèmes ? autant de questions que nous nous posions et auxquelles nos collègues français ont très franchement répondu.

Cet article tente de vous présenter cette organisation syndicale à la taille d'un pays voisin et ami.

Une remarque encore : par delà la disproportion évidente des forces en présence et les différences des systèmes propres à chacun de nos deux pays, vous pourrez constater que certains problèmes, à défaut d'être identiques, n'en sont pas moins semblables. C'est une raison de plus de poursuivre et d'étendre la politique de relations bilatérales chère à la SPR. Elle ne peut être qu'enrichissante et efficace.

Plus de 30 ans d'existence

C'est après la guerre, en mars 1946 pour être précis, que naissait la FEN de l'ancienne Fédération générale de l'enseignement (FGE) en s'ouvrant notamment au personnel non-enseignant rattaché au Ministère de l'Educational nationale. Un second pas décisif devait être accompli lorsqu'en mars 1948, le congrès de la FEN décidait de quitter la CGT (d'obédience communiste) et de ne pas adhérer à Force ouvrière (FO) récemment créée. C'était donc le choix délibéré de l'autonomie. Trente ans plus tard, il en est toujours de même bien que la collaboration avec les grandes centrales syndicales existantes (CGT et CFDT notamment) soit réalité à l'occasion d'actions ponctuelles.

550 000 membres

La FEN, organisme faîtier national, regroupe quelque 45 syndicats autonomes et une centaine d'organisations départementales. Si le SNI (Syndicat national des instituteurs) constitue l'épine dorsale de la FEN avec plus de 300 000 adhérents, il convient d'emblée de relever que tous les degrés de l'enseignement, de l'école enfantine à l'Université, y sont représentés ainsi que toutes les professions rattachées au Ministère de l'Education nationale : inspecteurs, directeurs, personnel administratif, personnel des bibliothèques, des musées, techniciens, infirmiers et médecins scolaires cotoient donc, dans la même organisation faîtière, les enseignants français.

Le secrétariat permanent de la FEN.

Le taux d'affiliation est naturellement variable d'un syndicat à l'autre. Une nouvelle fois, on constate que se sont les instituteurs qui atteignent le plus fort taux de syndicalisation (plus de 80 %) alors que le taux moyen général oscille entre 60 et 65 % !

La FEN, comme son nom l'indique, est donc une fédération de syndicats en principe apolitiques dont la tendance majoritaire reste actuellement fermement socialiste mais où les courants minoritaires peuvent s'exprimer grâce au jeu démocratique des élections organisées lors des congrès bisannuels.

Si ses structures et ses objectifs la différencient des grandes confédérations ouvrières, la FEN est la seule organisation réellement représentative de la fonction publique. A ce titre, ses domaines d'action sont les suivants :

— revendications salariales ;
— défense de la laïcité ;
— défense des droits et libertés tant sur le plan national qu'international ;
— coordination des actions intersyndicales ;
— aide et appui aux syndicats membres, etc.

Elle est donc reconnue interlocuteur valable par le ministre de l'Education nationale mais aussi par le premier ministre. Ce rôle, elle l'a d'ailleurs conquis de haute lutte par son dynamisme mais aussi par son unité à bien des égards exemplaire.

Son budget (1977) est de 12 millions de francs (nouveaux !). Il peut paraître modeste. En fait, il est parfaitement compatible avec le rôle d'organisme faîtier que la FEN entend jouer, les syndicats nationaux membres conservant une large autonomie même dans l'action.

Quelques problèmes actuels

LES DROITS DE L'HOMME

A plusieurs reprises, la FEN a pris position publiquement pour la défense des libertés et droits de l'homme, lors de l'affaire du Chili ou plus récemment en organisant une vaste opération de soutien à des collègues tchèques emprisonnés pour avoir diffusé la Charte 77.

UN PROJET D'ÉDUCATION

Il y a maintenant un peu plus d'une année que sortait de presse un véritable projet éducatif émanant de la FEN : « L'Ecole de l'éducation permanente ». Il serait vain ici de vouloir présenter en détail cet ouvrage fondamental. Sachez toutefois que ce projet préconise le droit à l'éducation tout au long de la vie et postule un choix de société. Il implique aussi de grands changements dans le système de formation des adolescents de 14 à 18 ans, notamment au niveau de la formation professionnelle où se confrontent les concepts de rentabilité, de productivité par opposition à ceux d'éducation générale, de libre choix et de culture.

Ce projet a été très diversement accueilli (on s'en doute...), même au sein de certains syndicats membres de la FEN où la conception des maîtres « techniciens » s'affronte à celle des « généralistes » sans compter l'intervention du patronat qui tente de conserver la direction du système privé de formation professionnelle.

Après une première consultation de tous les milieux concernés, ce projet sera refondu dans un délai d'une année.

L'UNITÉ AVANT TOUT !

Coordonner l'action de 45 organisations syndicales autonomes n'est pas une mince affaire : tendances particulières, intérêts propres sont autant de difficultés à surmonter. Aussi, il n'est pas question pour la FEN de devenir une confédération syndicale unitaire au même titre que la CGT ou la CFDT. Solidement implantée dans la fonction publique, elle se doit de poursuivre la politique syndicale née des années 1968.

André Henry, secrétaire général de la FEN.

En résumé et comme le déclarait son secrétaire général, André Henry, la FEN poursuivra son chemin, sans complexe, prudemment et avec des ambitions modérées.

53 mutuelles et coopératives

La FEN, c'est aussi la coordination de 53 œuvres mutualistes et coopératives de l'Education nationale. En tant que membre, vous pouvez donc bénéficier des services de ces organisations dans les domaines suivants et à des conditions défiant toute concurrence :

— assurances (santé, biens, voitures, etc.);
— retraite complémentaire ;
— coopérative d'achats (organisation de vente par correspondance susceptible de vous proposer une gamme d'articles aussi vaste que les maisons suisses spécialisées) ;
— coopérative de construction ;
— banque ;
— agence de voyages ;
— placements d'enfants ;
— librairie ;
— organisations sportives, etc.

La délégation SPR s'est vivement intéressée à ces réalisations, certaines pouvant être introduites en Suisse romande en collaboration ou non avec nos collègues français. Il appartiendra à l'exécutif SPR de les étudier.

En résumé

Deux jours à Paris pour prendre la mesure d'une organisation telle que la FEN, c'est peu ; d'autant plus que nous avons profité de cette occasion pour présenter la SPR, ses structures, ses problèmes.

Cependant le contact est maintenant solidement établi. Aussi, il s'agira, dans les mois qui viennent, de poursuivre les études amorcées récemment et d'établir les possibilités de réalisations concrètes dans certains domaines précis.

FB.

Saint-Cergue - La Barillette

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure
Télésiège de la Barillette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13

Recommandé officiellement
par les inspecteurs scolaires fribourgeois
découpage du château de Gruyères
Indiquez toujours votre profession pour profiter de nos prix «école»
Ketty & Alexandre
1041 St-Barthélemy

Ecole pédagogique privée
Direction : E. Piotet
FLORIANA
Pontaise 15, LAUSANNE. Tél. (021) 36 34 28.
Excellente formation de
jardinières d'enfants et d'institutrices privées.

PELLICULE ADHÉSIVE
HAWE ®
FOURNITURES DE BIBLIOTHÈQUES
P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ CENTRAL DE LA SPR

Depuis juin 1977, l'événement majeur de l'activité de la SPR aura été sans conteste l'AD du 12 novembre au cours de laquelle notre législatif s'est donné des compétences nouvelles génératrices de dynamisme et des possibilités d'ouverture. Certes, comme le relevait le préavis du CC, la diversité des positions cantonales, un souci de cohésion et la nécessité du maintien de l'unité interne des sections n'ont pas permis à la majorité des délégués de prendre les positions avancées que, pourtant, les résultats du sondage d'opinion organisé par la commission « Orientation nouvelle de la SPR » laissaient préjuger.

Les désillusions de plusieurs s'expriment dans une lettre du SAE/SPN au CC :

« ... Dans la mesure où un certain sens de la solidarité existe dans notre association romande, cette dernière ne saurait aujourd'hui se montrer inattentive à l'amertume et à la déception que sa récente prise de position a répandue parmi ses membres neuchâtelois... »

La proposition du SAE/SPN régulièrement enregistrée lors de l'AD du 10 décembre 1977 sera discutée en décembre 1978 à la lumière des enseignements tirés de l'expérience que représentent les services d'un président à plein temps d'une part et les compétences nouvelles de la SPR *d'autre part.*

Les compétences nouvelles de la SPR

Examinons dans quelle mesure ces axes de marche nouveaux ont déjà pu être suivis (période du 12 novembre 1977 au 6 mai 1978).

Appui « logistique » sur demande des sections (niveau cantonal)

Revendications salariales

Deux moyens ont été adoptés :

a) L'utilisation de la fonction amplificatrice de la SPR par voie de communiqués de presse.

Le SAE/SPN est actuellement en négociations au sujet de l'égalité des salaires et d'une revalorisation de la fonction. Grâce à la SLV, un premier soutien rapide a pu être apporté par près de 30 000 enseignants suisses aux actions du SAE/SPN.

Un deuxième soutien émanant de la FIAI (Fédération internationale des associations d'instituteurs) groupant près d'un million de membres a encore renforcé la démonstration de solidarité envers nos collègues neuchâteois.

b) Des études de fond, en général comparatives, susceptibles de fournir des arguments aux négociateurs cantonaux :

La statistique suisse des salaires éditée par la SLV en collaboration avec la SPR, l'étude de la FIAI sur l'évolution des salaires des instituteurs par rapport au coût de la vie et les renseignements fournis par une récente publication de l'OIT, « la rémunération des enseignants » dont le rapport 78 de la SPR se fera l'écho. Le document de l'OIT met en évidence les éléments suivants :

— Les mécanismes et procédures de détermination du niveau des traitements des enseignants.

— Les critères en usage dans la détermination du niveau de rémunération (responsabilités, expérience, âge, etc.).

— La structure des traitements (échelles, augmentations, écarts, etc.).

— Les suppléments de traitement (prestations particulières, lieu de résidence, etc.).

Tel est le champ qui s'ouvre aux investigations de la SPR dont l'une des tâches primordiales dans ce domaine est de faire apparaître la spécificité des tâches et obligations des enseignants. En accord avec l'OIT, nous dirons que « la rémunération qu'une société accorde aux membres de la profession d'enseignant est un étalon de l'importance que cette société attache à cette profession, à la fois en elle-même et en comparaison avec la considération qu'elle accorde à d'autres métiers ou catégories professionnelles ».

Au fil des ans, chaque société a progressivement établi une telle évaluation comparative en accord avec ses propres critères et ses ressources.

Cependant, il s'est produit ces dernières années, un certain nombre de faits nouveaux qui ont influé sur les buts et les méthodes de l'éducation et ce nouvel état de choses peut justifier un nouvel examen des situations actuelles...

Défense des libertés de l'enseignant : ce problème n'a pas fait l'objet d'actions directes de la part de la SPR.

En plus, des résolutions à ce sujet qui seront votées lors du Congrès de Fribourg, nous avons décidé de créer, au niveau des 3 associations faîtières suisses (SLV - SSPES - SPR), un groupe d'étude et d'intervention qui nous permettra de réagir avec le maximum d'efficacité et de rapidité chaque fois qu'une atteinte aux libertés individuelles envers un enseignant sera signalée en Suisse. Le problème particulier de la liberté de domicile a fait l'objet d'une recherche d'informations et de discussions au sein du comité central. Il en est ressorti qu'une approche de type juridique (Tribunal fédéral) était inutile.

Les lois sont à modifier, c'est donc une approche politique qui seule pourra permettre une amélioration de la situation actuelle. (Nos collègues neuchâtelois en ont fait l'heureuse expérience.)

Modification des conditions de travail

L'aménagement de l'horaire scolaire, la « semaine de 5 jours » — semaine de 9 demi-journées, ont mobilisé l'attention du comité central sur demande de la SPV. Un communiqué de presse de la SPR publié en temps opportun et un rapport d'appui approfondi (cf. « Educateur », N° 20) ont permis à nos collègues vaudois d'éprouver la solidarité des enseignants romands.

Le service de documentation de l'IRDP pour une large part, les Centres de documentation d'Aarau et de Genève ont été en mesure de nous fournir de précieux renseignements dans des délais très courts. La SPR bénéficie ainsi d'instruments de travail officiels certes mais d'une disponibilité à toute épreuve. Nous tenons à en remercier vivement les responsables.

De son côté, la CMOPE (Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante) nous tient régulièrement au courant des nouveautés relatives aux conditions de travail des enseignants ; l'enquête du bureau d'études Knight Wegenstein en est une, elle établit scientifiquement par exemple qu'il faut doubler les heures de présence active en classe pour évaluer la charge de travail réelle de l'enseignant — ce renseignement

n'est pas négligeable lors de certaines négociations.

Intervention directe de la SPR auprès d'une commission parlementaire

Sur demande de la SPG, la commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil genevois a reçu la SPG et la SPR.

Le rapport de cette commission portera sur une motion concernant l'enseignement primaire. Dans cette motion, très positive à notre avis, il est fait allusion à la coordination romande en ces termes :

« ... L'intégration de notre enseignement primaire dans le programme romand est une excellente chose, mais il semble que le plan d'études actuel en soit alourdi.

» L'étude de l'allemand, dès la 4e année d'ici deux à trois ans, le chargera encore.

» Il faudra faire des choix de qualité ; quels seront-ils ?... »

Dans notre réponse, nous avons justifié l'approche qualitative de ces programmes en insistant sur leur caractère expérimental et la mise en place d'une évaluation continue (recherche-action) permettant des aménagements rapides. La qualité et les conditions du déroulement des recyclages ont également été évoquées.

Appui juridique

Aucune demande de ce type n'est parvenue avec un préavis favorable d'une section. Cet aspect des possibilités d'action de la SPR est cependant à maintenir bien que toutes les sections assument la protection juridique de leurs membres. Il se peut en effet que des situations analogues se retrouvent dans plusieurs cantons simultanément (nominations différées, liberté de domicile, par exemple). De tels cas justifieraient alors des actions coordonnées au niveau romand.

Actions au niveau fédéral

Grâce à une excellente entente avec nos collègues de la SLV et de la SSPES, nous avons pu mener **trois actions d'inégale importance.**

La première n'a pas passionné les foules ; il s'agissait de permettre l'entrée en matière au Conseil national d'une demande de subvention de 6 millions en faveur de « Technorama Suisse ». Cette entrée en matière ayant été refusée par le Conseil des Etats, ce « Technorama » est prévu à Winterthour et rappelera dans sa conception le fameux « Deutsches Museum » de Munich en beaucoup plus modeste. Une collection de plus de 7000 machines, appareils et instruments est déjà constituée, elle illustre l'héritage du passé, l'évolution du présent et les développements prévus pour l'avenir.

C'est par lettres personnelles aux conseillers nationaux que nous sommes intervenus au nom de 520 000 écoliers primaires, 275 000 élèves secondaires et 113 000 étudiants du secondaire supérieur et normaliens. Intervention couronnée de succès puisque le Conseil national est entré en matière.

La seconde action était un appui à la 9e révision de l'AVS. Communiqué de presse communs aux trois associations faîtières, informations dans l'« Educateur », ont donné l'occasion aux enseignants de Suisse de prendre position solidairement et pour la première fois avec tous les salariés qui soutenaient cette institution éminemment sociale.

La troisième action est en cours, c'est une opposition massive des enseignants suisses aux référendum contre la loi fédérale sur l'aide aux universités et à la recherche. Le processus employé pour soutenir l'AVS a été encore développé, les communiqués de presse auront été plus nombreux et diversifiés, l'« Educateur » mis encore davantage à contribution et les sections auront pu commander des tracts. En reprenant la conclusion de l'un des derniers communiqués de presse, nous rappellerons que « ... les trois associations d'enseignants se sont engagées en faveur de la LHR comme elles s'engagent sans cesse pour une école toujours meilleure et comme elles s'engageront pour une formation professionnelle la meilleure possible ».

L'activité de la SPR au niveau fédéral a trouvé un terrain favorable au sein de la KOSLO (Conférence des organisations suisses d'enseignants) présidée avec compétence par notre collègue Jean John. Cette dernière a élaboré, en collaboration avec la Conférence suisse des chefs de DIP, deux documents importants :

— « Les recommandations relatives à l'accès aux universités des détenteurs d'un brevet de maître primaire » qui confirment les revendications SPR du Congrès de 1970 sur ce point précis.

— Les recommandations concernant les mesures à prendre pour lutter contre le chômage des enseignants.

Ces recommandations ayant paru dans l'« Educateur », nous n'y reviendrons pas.

Dans ce chapitre nous inclurons également les activités d'ordre pédagogique que nous soutenons sur le plan national. Ce type de préoccupation n'entre certes pas dans les compétences nouvelles de la SPR mais il se situe dans le cadre de notre collaboration toujours plus étroite avec les autres organisations d'enseignants groupées dans la KOSLO.

Le rapport « formation du maître de demain » à l'élaboration duquel nous avons participé a donné lieu à une vaste consultation après une préparation attentive et une procédure qui a donné toute satisfaction. L'actuel dépouillement des résultats de cette consultation fournit d'intéressants renseignements.

L'étude de la situation à l'école primaire et des réformes à y apporter constitue, pour reprendre une formule de Jean John, président de la KOSLO, l'un des chevaux de bataille important de la KOSLO. La SPR accorde également une grande attention à ce projet baptisé SIPRI. Il a fait dernièrement l'objet d'un échange de vues approfondi entre la Conférence romande des chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire (CS I), l'IRDP et la SPR.

Selon le projet soumis présentement à consultation, des « écoles de contact » seront désignées dans différentes régions. Il s'agira d'utiliser les écoles ordinaires comme des « champs d'étude » où les enseignants, les élèves et les parents ne seront pas l'objet mais les partenaires de recherche.

8 priorités ont été retenues :

— L'emploi du temps des élèves (surcharge des programmes).

— L'étude comparative intercantonale des objectifs d'enseignement codifiés (lois, ordonnances).

— L'évaluation des élèves.

— La transition entre la période préscolaire et l'école primaire.

— Les contacts et la coopération « parents/école ».

— La coopération entre enseignants.

— La formation, le perfectionnement et l'orientation initiale des enseignants.

— Le soutien aux enseignants.

Il y a du travail sur la planche !

Relations nouvelles

Aucune section n'a proposé de collaboration avec les cartels intersyndicaux et fédérations de fonctionnaires cantonaux. Il faut croire que l'occasion ne s'est pas présentée.

Quant à une collaboration avec les centrales syndicales et autres associations faîtières professionnelles suisses, elle nous aurait été utile lors de nos actions en faveur de l'AVS ou de la loi sur les hautes écoles et la recherche. Ce type de collaboration étant soumis de cas en cas à l'AD

qui ne se réunit que deux ou trois fois par an, il est assez difficile d'obtenir le « feu vert » en temps voulu.

Au terme de cette première partie du rapport relative aux compétences nouvelles de la SPR, nous pouvons constater que le contrat a été tenu en ce qui concerne l'appui « logistique » sur demande des sections et les actions au niveau fédéral. La SPR a prouvé qu'elle pouvait jouer un rôle complémentaire à celui de ses sections et que son poids politique n'était pas négligeable. Nous relevons en revanche que l'appui juridique ne correspondait pas à un besoin dans l'immédiat.

Coordination scolaire

Les nouvelles tâches de la SPR que nous venons de décrire n'ont pas affaibli son activité traditionnelle de participation au processus de rénovation scolaire et de coordination. Au contraire, nous avons dû mener de front l'aménagement partiel des programmes de 1re à 4e année, la création de moyens d'enseignement, l'établissement des derniers programmes destinés à la 5e et 6e année et les négociations portant sur le mandat de CIRCE III, commission chargée d'assurer la coordination des années 7, 8 et 9 de la scolarité obligatoire.

Evaluation et aménagement des programmes

Le programme de mathématique a donné lieu à des évaluations très fines et très honnêtement menées par le service de la recherche de l'IRDP. Nous en sommes actuellement à l'évaluation du programme de 3e année, qui avait été introduit il y a près de 4 ans. Ce décalage de temps n'est guère propice à une modification des programmes prenant en compte les possibilités réelles et non supposées des enfants.

La modification des moyens d'enseignement est encore plus tardive puisque les cahiers d'exercices math 1re primaire sont seulement maintenant en voie de réédition et d'aménagement en fonction des résultats de l'évaluation.

Cette situation n'est guère favorable à une conception dynamique de la rénovation pédagogique — une adaptation étant d'autant plus efficace quelle vient plus tôt.

Cette constatation, comme du reste d'autres considérations touchant à la conception des recyclages et à la coopération entre autorités scolaires, chercheurs et enseignants nous ont amenés à promouvoir une démarche d'évaluation permettant une adaptation rapide des méthodologies et moyens d'enseignement et une prise en compte de tous les aspects du système scolaire. C'est le principe de la recherche-action, remarquablement présenté par l'IRDP que nous avons ardemment défendu au Conseil de direction de l'IRDP et lors des rencontres CS I/SPR.

La création de moyens d'enseignement

Un travail considérable est accompli par nos délégués dans les commissions de rédaction ou d'examen mises en place par la COROME (Commission romande des moyens d'enseignement). Si les membres SPR des commissions de rédaction ne sont pas expressément mandatés par le CC, il n'en va pas de même pour nos délégués aux commissions d'examen qui doivent répondre des réactions de l'ensemble des enseignants. La procédure de consultation est difficile à organiser car elle est limitée par le nombre de manuscrits à disposition.

Le problème des classes à degrés multiples a spécialement retenu l'attention du CC car les programmes romands sont plus particulièrement conçus pour des classes à un seul degré !

Nous avons présenté à la CS I une proposition de mandat pour la création d'un groupe de travail comprenant 6 ou 12 maîtres dirigeant des classes à cours multiples. La CS I a fait preuve une fois de plus d'esprit d'ouverture en acceptant cette proposition sous réserve de quelques modifications de détail.

Le groupe de travail tirera parti du caractère cyclique des programmes (étude « verticale » par branches »). Il proposera également des dossiers thématiques interdisciplinaires (études « horizontale » des programmes).

Le groupe de travail romand travaillera en étroite collaboration avec des groupes de travail cantonaux formés d'enseignants dirigeant des classes à cours multiples. Ces groupes cantonaux seront chargés de prospecter le matériel déjà existant dans ce domaine, éventuellement de créer de nouveaux moyens d'enseignement.

En plus des services que ce groupe rendra aux maîtres dirigeant des classes à plusieurs degrés, il ne fait aucun doute que leur recherche sera utile sur le plan général car elle permettra de préciser l'esprit dans lequel les nouveaux programmes doivent être abordés et de dégager toute possibilité de décloisonnement des branches.

CIRCE II

Le plan d'études pour les degrés 5 et 6 sera bientôt achevé. Il pourrait donc être soumis à l'approbation de la Conférence romande des chefs de DIP en fin d'année. Sont actuellement adoptés, les programmes de français, d'écriture (recommandations) de mathématiques, d'éducation musicale et d'éducation physique. Il manque encore les programmes de connaissance de l'environnement (géographie, histoire, sciences) et d'activités créatrices manuelles (éducation artistique, travaux manuels, travaux à l'aiguille) qui en sont à leur Xe « mouture ». Nous avons bon espoir de parvenir à une entente dans le courant de l'automne 1978. Il serait en effet regrettable qu'un ralentissement dans ce domaine soit interprêté par certains comme une démonstration d'impuissance. Pour sa part, la SPR poursuit sur la lancée de CIRCE I, c'est-à-dire avec conviction et confiance. Nous avons donc proposé la procédure suivante dès que le dernier programme de CIRCE II sera adopté.

1. Ne pas dissoudre la commission CIRCE II.
2. Mettre au net le plan d'études pour les degrés 5 et 6.
3. Soumettre ce projet à la Conférence romande des chefs de DIP pour acceptation à titre expérimental.
4. Faire subir à ce plan d'études l'épreuve de la recherche-action sous le contrôle scientifique de l'IRDP (la nécessité d'un examen vertical et horizontal étant prise en compte).
5. Retourner le plan d'études à CIRCE II pour qu'il soit amendé.

Quant, nous demandera-t-on, ce plan d'études sera-t-il adopté définitivement ? Nous répondrons — jamais. Un programme scolaire ne peut être définitif, pas plus que la pédagogie ou la vie.

CIRCE III
(programmes 7-8-9)

On nous offrait royalement deux sièges au début des travaux. Nous en avons obtenu 6 sur... 41 ! Cependant, grâce à la cohésion de la SPR et l'esprit combatif de nos délégués, nous osons dire que ces 6 sièges valent plus du double. Et pourtant, après un premier rapport intermédiaire prometteur où l'on prenait en compte le souci de continuité des efforts de coordination et de renouvellement de CIRCE I et II, un troisième rapport intermédiaire, soumis actuellement à consultation en revient à une conception singulièrement restreinte de la coordination scolaire. La SPR doit donc faire preuve actuellement d'une vigilance à toute épreuve. Il ne fait maintenant aucun doute que certains milieux hiérarchiques et secondairement pédagogiques ne veulent pas entendre parler de coordination !

La SPR et l'information

L'« Educateur »

Notre journal a le vent en poupe. Le nombre d'abonnés ne cesse d'augmenter.

Les références très fréquentes à certains articles que nous retrouvons dans la presse ou que nos interlocuteurs (autorités, milieux économiques, pédagogiques, parlementaires, parents) nous citent, prouvent que l'« Educateur » est devenu le « number one » des publications pédagogiques romandes. Il y a lieu ici d'en féliciter ses rédacteurs, leurs collaborateurs habituels et d'une façon générale tous les collègues qui prennent la peine de s'exprimer par la voie de notre journal même si parfois les délais de parution semblent un peu longs.

Emissions « portes ouvertes sur l'école »

Grâce à la Radio romande et à M. Gerbex, délégué à la coordination, nous avons le privilège de déléguer chaque lundi un collègue qui participe à cette émission-contact de 10 à 11 h.

Cette possibilité de dialogue est utile à plus d'un titre. Elle nous permet de prendre le « pouls » du public au sujet de nombreux problèmes pédagogiques, elle nous offre également les moyens d'un contact intéressant entre les participants à l'émission (représentants des parents, des autorités et des autres ordres d'enseignement) et fait connaître la SPR.

Les enseignants seraient heureux que cette émission soit déplacée pour atteindre un public plus large.

Télévision éducative

Au cours de cette année nous avons suivi très attentivement l'évolution de cette nouvelle entreprise. Par un échange de correspondance avec les directeurs de l'Instruction publique, nous avons soutenu énergiquement les demandes d'acquisition de moyens de réception. Le succès de l'opération ne dépend actuellement ni de l'enthousiasme des enseignants ni de leur aptitude à « intégrer » ce moyen nouveau ; il ne dépend en fait que des moyens matériels que l'on voudra bien lui accorder, et, sur ce point, nous avons de bonnes raisons de nous inquiéter aujourd'hui, surtout en ce qui concerne le secteur primaire, parent pauvre depuis trop longtemps.

Commission de petite enfance

C'est bien dans ce chapitre consacré à l'information que nous avons choisi de rendre compte de l'activité de cette nouvelle commission SPR. En effet, les problèmes que rencontrent les maîtres de la petite enfance sont mal connus. Les disparités entre les structures de ce niveau d'enseignement sont très prononcées comme du reste sont fort différents les statuts des personnels enseignants. La commission a donc choisi de porter son effort sur l'information afin de sensibiliser les enseignants des autres degrés, les autorités, les parents. Dans un premier rapport remis au CC/SPR en mai la commission a établi un inventaire des domaines d'intervention possibles sous forme de recommandations touchant au statut de l'école enfantine, à la continuité entre la famille, l'école et la collectivité, à la continuité entre l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire ainsi qu'à la formation des enseignants. Le CC a demandé à la commission de poursuivre son travail.

Education permanente

L'information a été également le souci majeur de notre commission EP dont la présidence a été confiée à M. A. Hof en remplacement de M. M. Blanc à qui va notre reconnaissance pour son total engagement, sa compétence et son dévouement. Une publication actualisant les options de la SPR en matière d'éducation permanente a été présentée au cours de diverses manifestations. Les réactions enregistrées tant à la suite de la présentation du nouveau document EP que de la tenue des réunions organisées ont été en général favorables. La commission poursuit son action en faveur de l'accès des instituteurs à l'université et a été dernièrement chargée d'étudier les implications pratiques du principe de la recherche-action.

Séminaire pédagogique de Chexbres

La commission Jeunesse et économie a organisé son 17e séminaire en collaboration avec la CIPR (Centre d'information et de public relations). Une participation de quelque 140 personnes attestait de l'intérêt suscité par le thème choisi : « Economie-écologie ». Une évaluation du séminaire nous a permis de constater que la grande majorité des participants s'est déclaré satisfaite des conférences, des débats et de l'organisation.

Guilde de documentation

Notre maison d'édition maintenant installée aux Allinges à Lausanne est toujours vaillante. Au rayon des nouveautés, on nous signale « le jeu de familles polybases » deux jeux de construction (le Château de Chillon et la cathédrale de Lausanne) une élégante plaquette : « L'été des chansons » et un disque : « A vous la chanson ». Une intéressante initiative a été prise : la publication des applications pratiques de travaux de recherche émanant de la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève ; voilà qui est fait pour resserrer les liens que nous établissons entre la recherche et la pratique entre les enseignants primaires et l'université.

Service de placement

Poursuivant cette activité éminemment sociale créée en 1946, notre collègue A. Pulfer informe et « dépanne » quantité de jeunes (il ne reçoit pas moins de 10 à 30 lettres par jour !). Placements à l'année (150 cas) pour des jeunes sans travail ou attendant leurs 18 ans afin d'entreprendre des carrières paramédicales, environ 100 placements culturels (durant les vacances), échanges (mise en rapport de deux familles), tel est le volume de travail de ce « service SPR » dont les ramifications s'étendent en Suisse alémanique, en Allemagne, en Angleterre, en Italie et en Autriche.

Commission de lecture pour la jeunesse

Information encore que le remarquable travail de la commission de lecture pour la jeunesse animée par M. H. Feuz. La lecture de 600 livres par an dont plus de 200 sont analysés dans l'« Educateur » n'est pas une sinécure !

Conclusions

Au terme de ce long rapport qui tente de répondre de l'activité d'environ 150 personnes (membres du comité, des commissions ou du secrétariat), nous devons faire état également de nos relations internationales. L'enrichissement personnel et l'ouverture d'esprit qu'elles apportent comptent pour beaucoup dans la vitalité de la SPR. Cette tâche essentielle d'internationalisme, prévue en bonne place dans nos statuts a été remplie par l'organisation du congrès de la FIAI à Montreux, par notre participation aux séminaires de la CMOPE, par notre commission SLV/SPR d'aide à l'Afrique et par des contacts bilatéraux avec les organisations d'enseignants de France, de Grande-Bretagne, du Luxembourg, d'Espagne, d'Israël et de Yougoslavie.

Nous avons insisté cette année sur le contenu de l'activité de la SPR et non sur son fonctionnement ; c'est pourquoi nous pensons utile de dresser la liste des divers organes de notre association à la suite de ce rapport. Que tous les artisans de la réussite de notre action pédagogique et corporative (faut-il dire syndicale ?) soient ainsi remerciés.

Le Comité central SPR.

Mai 1978.

RAPPORT FINANCIER SPR 1977

I Comptes SPR

1. Caisse générale

Pertes et profits (résumé)	Doit	Avoir
Cotisations		160 633.50
Intérêts divers		1 275.40
Remboursement impôt anticipé		561.—
Comité central	29 512.30	
Administration générale	77 781.35	
Assemblées diverses et délégations	23 012.50	
Commissions	10 041.70	
Assemblée des délégués	4 144.20	
Subventions et cotisations	9 610.—	
Augmentation	8 367.85	
	162 469.90	**162 469.90**

2. Caisse de secours

Intérêts		885.—
Remboursement impôt anticipé		596.75
Don	5 000.—	
Diminution		3 518.25
	5 000.—	**5 000.—**

3. Fonds activités pédagogiques

Contributions		34 920.—
Intérêts		620.30
Remboursement impôt anticipé		273.90
CIRCE II, CIRCE III, COROME, IRDP	5 498.30	
Education permanente	14 051.20	
Séminaires SPR, SLV, FIAI, CMOPE	8 958.30	
Commissions et études diverses	5 059.70	
Augmentation	2 246.70	
	35 814.20	**35 814.20**

4. Fonds des congrès

Contributions SPR		21 866.60
Participation SLV		9 967.—
Intérêts		519.30
Remboursement impôt anticipé		208.70
Commission du rapport	11 754.65	
Congrès FIAI	19 275.15	
Augmentation	1 531.80	
	32 561.60	**32 561.60**

Bilan SPR au 31 décembre 1977

	Actif	Passif
Caisse	7.05	
Chèques postaux	36 273.47	
Livrets de dépôts	120 101.85	
Titres	54 000.—	
Prêts	5 000.—	
Caisse générale		87 458.62
Caisse de secours		43 936.80
Fonds activités pédagogiques		41 207.55
Fonds des congrès		42 779.40
	215 382.37	**215 382.37**

II Educateur

Pertes et profits (résumé)

	Doit	Avoir
Abonnements sections		200 078.—
Individuels		23 411.75
Publicité		64 609.65
Intérêts		494.35
Remboursement impôt anticipé		342.80
Impression	202 842.95	
Clichés - dessins	12 260.50	
Honoraires rédacteurs et collaborateurs	33 220.40	
Commission	404.30	
Administration	23 814.50	
Augmentation	16 393.90	
	288 936.55	**288 936.55**

Bilan au 31 décembre 1977

	Actif	Passif
Chèques postaux	40 151.53	
Livret de dépôts	23 456.45	
Créanciers		12 000.—
Fortune pour balance		51 607.98
	63 607.98	**63 607.98**

III Guilde de documentation

Pertes et profits (résumé)

	Doit	Avoir
Ventes		117 384.50
Intérêts		453.20
Remboursement de l'impôt anticipé		314.30
Plus-value sur matériel		4 996.—
Impression	76 032.80	
Ports et taxes CCP, assurances	5 468.35	
Fournitures diverses	4 283.40	
Commission Guilde	555.40	
Administration générale	8 521.55	
Honoraires (administration et collaborateurs)	20 712.60	
Augmentation	7 573.90	
	123 148.—	**123 148.—**

Bilan au 31 décembre 1977

	Actif	Passif
Chèques postaux	25 437.56	
Livret de dépôts	22 504.20	
Matériel	117 496.—	
Fortune pour balance		165 437.76
	165 437.76	**165 437.76**

IV Effectifs de la SPR

FRIBOURG	546
GENÈVE	1 250
JURA BERNOIS	1 265
NEUCHÂTEL	406
VALAIS	578
VAUD	2 939
TOTAL	**6 984**

Lausanne, le 25 avril 1978.

Le comité central SPR.

V Vérification des comptes 1977

Réunis à Lausanne le 8 mai 1978, les vérificateurs ont procédé à de nombreux pointages dans les livres de la caisse générale SPR et des caisses annexes, de l'« Educateur » et de la Guilde de documentation.

Ils ont également examiné les bouclements et vérifié les livrets et les titres. Toutes les pièces contrôlées correspondent exactement aux sommes portées en compte.

La commission propose donc à l'assemblée de donner décharge au caissier pour les comptes de 1977 en le remerciant pour leur tenue et leur clarté.

Les vérificateurs :
R. Dyens.
J.-A. Girard.
J. Fellay.

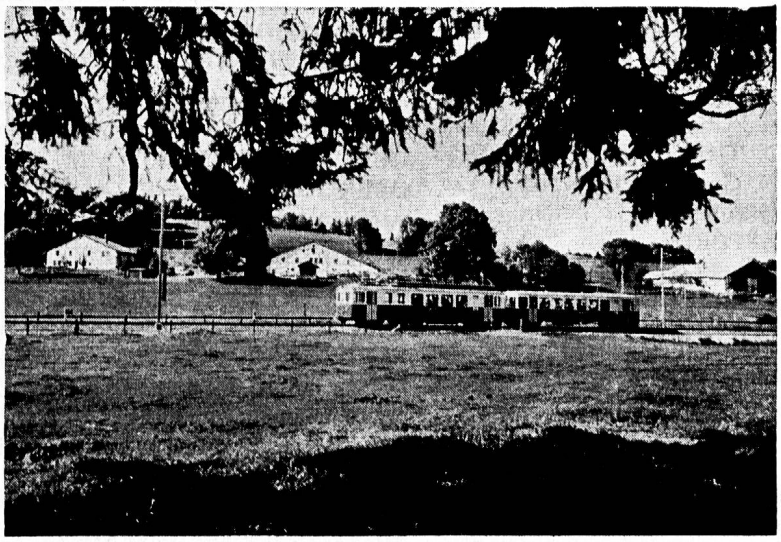

Courses d'écoles 1978

FRANCHES-MONTAGNES

VALLÉE DU DOUBS

Admirable parc naturel, entrecoupé par de vastes pâturages et de majestueux sapins, les Franches-Montagnes constituent le pays du tourisme pédestre par excellence. La vallée du Doubs offre un paysage très varié. Une promenade au bord de cette rivière est pleine d'enchantement. Cette magnifique région est idéale pour y effectuer des courses d'écoles.

En nous adressant le coupon ci-dessous, nous vous enverrons gratuitement notre nouvelle brochure «Programme d'excursions pour écoles 1977» ainsi que le nouvel horaire et guide régional et quelques prospectus.

CHEMINS DE FER DU JURA, 1, rue du Général-Voirol, 2710 TAVANNES. Tél. (032) 91 27 45.

— — — — — — — — — à détacher ici — — — — — — — — —

Veuillez m'envoyer votre nouvelle brochure « Programme d'excursions pour écoles 1976 » ainsi que le nouvel horaire et guide régional et quelques prospectus.

Nom : Prénom : Profession :

Nº postal : Lieu : Rue :

Jardin zoologique de Bâle

Qu'est-ce que vous pensez d'une excursion au célèbre Zoo de Bâle, soit en classe soit en famille ?

Visitez :

— **le nouveau zoo pour enfants ;**
— le vivarium avec son magnifique monde de poissons et de reptiles ;
— l'unique pavillon des singes ;
— restaurants, grand parking, à seulement 7 minutes de la gare CFF.

Pour renseignements et brochures veuillez vous adresser au :

Jardin zoologique de Bâle, 4051 Bâle, téléphone (061) 39 30 15.

L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ZURICH ENGAGE :

UN PROFESSEUR D'ALLEMAND

(Cours primaire : 10 heures - 1re année secondaire (6e) : 4 heures. Initiation élèves secondaire : 3 heures.)

Méthode audio-visuelle.

Rentrée des classes : 5 septembre 1978.

Organisation de la SPR

Organes SPR

COMITÉ CENTRAL DE LA SPR

Président de la SPR : M. Jean-Jacques MASPÉRO.

Comité central SPR

Mlles Yvonne STEINAUER, Suzanne OGAY ; Mmes Liliane URBEN, M. J. SOLIOZ ; MM. Roudy GROB, Marc-Alain BERBERAT, Gérald BOUQUET, Pierre-André CARRON, Alain KUNZI, Jean HUGUENIN.

Bureau exécutif

Mlle Yolande RIAL ; MM. Claude OBERSON, Hugues PLOMB, Jean-Pierre BURI, Vincent DUSSEX, Charles JACCARD, André ROCHAT, François BOURQUIN, Jean Claude BADOUX, Germain KOLLER.

COMMISSION « ÉDUCATION PERMANENTE »

Président de la commission EP : M. Alexandre HOF.

Mlles Nicole GREMAUD, Monique SCHAFROTH ; Mmes Arlette NOTZ, Françoise RAPPAZ, Daveline CHEDEL, Anne-Marie COQUOZ ; MM. Roudy GROB, Denis PERRENOUD, André SCHWAB, J.-P. BURI, Gabriel RUEDIN, Maurice BLANC. Sont également membres : Mlle S. OGAY ; MM. F. BOURQUIN, A. ROCHAT et J.-J. MASPÉRO.

Guilde de documentation

Délégués SPR

SPF : M. Jean-Pierre RENEVEY. SPG : Mme Evelyne CRAUSAZ. SPJ : M. Maurice BARRAUD. SPN : M. Maurice NICOULIN. SPVal : M. Vincent DUSSEX. SPV : MM. Paul NICOD, Roland MERCIER. **Président :** M. André MAEDER. **Trésorier :** M. A. ROCHAT.

« ÉDUCATEUR »

MM. François BOURQUIN, Jean-Claude BADOUX.

Comité de rédaction (numéros impairs)

Mme Lisette BADOUX, MM. Henri PORCHET, René BLIND.

Rédacteurs des rubriques cantonales (numéros pairs)

Mlle Monique SCHAFROTH ; Mmes Lucienne MORTIER, Liliane URBEN ; MM. Jean-Pierre BURI, Abel BABEY, Pierre-Marie GABIOUD.

Lecture pour la jeunesse

Mlle Suzanne SAVOY ; Mmes Maryvonne COULET, Janine BABEY ; MM. H. FEUZ, Bernard BUGNON.

SERVICE DE PLACEMENT ET D'ÉCHANGE DE LA SPR

M. A. PULFER.

COMMISSION DES STATUTS SPR

MM. Louis BARBEY. Pierre BERNHARD, Paul SIMON, Pierre FELLAY, Georges CARDINAUX.

COMMISSION DU RAPPORT DU CONGRÈS 1978

Mlle Myriam SAPIN ; MM. Nicolas KOLLY, Denis PERRENOUD, Edouard PAILLARD, Georges STEINER, Gilbert JATON, Gaspard FOURNIER. Est également membre de la commission : M. J.-J. MASPÉRO.

COMMISSION SPR « ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE »

Mlles Dominique DELALOYE, Marie-Jeanne DELEVAUX ; Mmes Liliane PYTHON, Jacqueline BREDA, Anne-France ZUND, Lucie CHATELET, Claudine MATHEZ, Thérèse DENERVAUD, Christine BEURET, Francine WAELCHLI, Evelyne ZUMKHER, Chantal FUMEAUX.

COMMISSION « PLÉTHORE »

Mlle Patricia HAYOZ ; Mme Line BARBIER ; MM. Arthur JAQUET, Michel CRAUSAZ, Michel PFAEHLER, Gaspard FOURNIER.

Délégations

CIRCE II

Mlle M. L. LAMBELET ; Mmes M. LANTHEMANN, Yvette HALDAS ; MM. Pierre IELMI, Marius BAGNOUD, Paul ROCHAT.

CIRCE III

MM. André JAQUEROD, Roger SCHWAB, Paul DUNNER, Pierre-Marie GABIOUD, Pierre IELMI, Bernard BUGNON.

DÉLÉGUÉS AU CONSEIL DE DIRECTION IRDP

MM. J.-J. MASPÉRO, Marc MARELLI, Pierre IELMI.

CARESP

MM. Guy BRULHART, Roger SAUTHIER, J.-L. BELLENOT.

DÉLÉGUÉS IRDP MOYENS D'ENSEIGNEMENT COROME

Mlle Josiane CHARBONNIER ; M. Pierre FELLAY.

COMMISSION D'EXAMEN DU FICHIER D'EXERCICES POUR L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Mmes Françoise RAPPAZ, Edda GASSER, Catherine BELLENOT, Jacqueline CORTHESI, Anne-Marie GAY-BALMAZ ; Mlle Suzanne OGAY.

COMMISSION D'EXAMEN « ÉDUCATION MUSICALE »

Mlles M.-C. ACKERMANN, M.-T. RIZZOLI ; Mmes Christine NYDEGGER, Josette TISSOT ; MM. Bernard OBERHOLZER, Claude ROCHAT.

COMMISSION D'EXAMEN DES ATELIERS DE LECTURE

Mlles Anne-Marie FASSORA, A.-M. REBETEZ ; Mmes Chantal FUMEAUX, Liliane URBEN, Josée WETZLER, Madeline DEMAUREX.

COMMISSION D'EXAMEN « ÉTUDE PROSPECTIVE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT NÉCESSAIRE A L'APPLICATION DU PROGRAMME ROMAND DE FRANÇAIS, DEGRÉ 1 à 4 »

Mlles Geneviève WINCKLER, Jacqueline PELLET ; Mmes Eliane CARNAL, Eveline DELIEUTRAZ ; MM. Félix CARRUPT, Edgar JOBIN.

COMMISSION D'EXAMEN « CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT »

Mlle Geneviève WINCKLER ; Mme Claire-Lise PRIMATESTA ; MM. Jean ZAHND, Jean-Louis CORNAZ, Blaise BERTHOUD, Gérard COMBY, président.

COMMISSION D'EXAMEN « MATHÉMATIQUE 5/6 »

MM. Gaston GUELAT, Maurice MENOUD, Jacques BARBEY.

COMMISSION D'EXAMEN « GÉOGRAPHIE »

Mlle Monique PITTELOUD ; MM. Jean-Louis CORNAZ, Daniel THOMMEN.

COMMISSION D'EXAMEN DE MATHÉMATIQUE 1 P : deuxième édition

Mlle Hélène JEANNERET ; Mmes Madeleine HAYOZ, Gabrielle SEREX, Claudine MATHEZ ; MM. Jean-Louis SAUSER, Maurice BAGNOUD.

MOYENS D'ENSEIGNEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

Mme Geneviève WINKLER ; MM. Pierre RAPPAZ, Félix CARRUPT, Daniel GAGNEBIN.

Autres commissions

COMMISSION SLV/SPR « AIDE A L'AFRIQUE »

Mlle Claudine SCHAFROTH ; M. A. G. LERESCHE.

COMMISSION « JEUNESSE ET ÉCONOMIE » (CIPR, CONGRÈS DE CHEXBRES-SPR)

Mmes Lise WYLER, Micheline AUBRY ; MM. F. BOURQUIN, José JAECKLÉ, André FISCHER, Pierre GOLAZ, Jean-Pierre PAQUIER, Michel CRAUSAT, Jean-Pierre BURI, A. G. LERESCHE, Joan DUTOIT.

COMMISSION ROMANDE DE RADIO ET TV SCOLAIRE

MM. Marc MARELLI, F. BOURQUIN.

COMMISSION CONSULTATIVE NATIONALE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SSR

M. Marc MARELLI.

Délégations spéciales

COMITÉ DE LA FÉDÉRATION SUISSE DES AUBERGES DE JEUNESSE

M. A. PULFER.

SEMAINES PÉDAGOGIQUES INTERNATIONALES DE TROGEN ET DE VILLARS-LES-MOINES

Mlles Y. RIAL, Suzanne OGAY ; MM. F. BARBAY, A. ROCHAT.

DÉLÉGUÉS DE LA CMOPE A L'OIT

Mlle Y. RIAL ; MM. A. ROCHAT, J.-J. MASPÉRO (CC/SPR).

DÉLÉGUÉS A LA FIAI

MM. J.-J. MASPÉRO, A. ROCHAT.

DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS EDK DE LA KOSLO

Mme Lucienne MASPÉRO ; M. A. SCHWAB.

COMMISSION POUR LA FORMATION CONTINUE

Mlle Yolande RIAL.

FORMACO

Mlle H. WUST ; M. A. ROCHAT.

COSMA

Commission suisse pour les moyens audio-visuels d'enseignement et d'éducation aux mass media.

Mlle Yolande RIAL.

Assemblée des délégués SPR

La prochaine assemblée des délégués de la SPR aura lieu à Yverdon le **10 juin 1978 à 15 heures.**

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 1978.
2. Rapport d'activité du comité central.
3. Comptes 1977, rapport des vérificateurs.
4. Loi sur la formation professionnelle.
5. Résolutions d'appui aux sections cantonales.
6. Congrès 1978.
7. Divers et propositions individuelles.

Seul, le libellé de la convocation écrite envoyée aux délégués fait foi. Le présent ordre du jour est publié à titre informatif pour les membres de la SPR.

EN MARGE DE LA CONSULTATION POPULAIRE CONCERNANT LA LOI FÉDÉRALE SUR L'AIDE AUX HAUTES ÉCOLES ET LA RECHERCHE (LHR)

Pour un fédéralisme en solidarité

Interview avec Eugen Egger

Dans un canton, il y a différents niveaux de formation : primaire, secondaire, gymnasien et universitaire. Quelle est au niveau cantonal la répartition des différentes charges relatives à cette formation ?

La réponse n'est pas simple car en Suisse, il y a 25 cantons auxquels correspondent des systèmes de financement différents. Mais, d'une manière générale, on peut dire que :

— Les universités, sauf St-Gall, sont à la charge des cantons.

— L'enseignement secondaire est en principe une charge cantonale. Mais il existe des cantons où le financement est déjà assuré dans une certaine mesure par les communes. A Berne les gymnases sont municipaux, mais avec de fortes subventions de la part du canton.

— Les écoles primaires sont l'affaire des communes avec des subsides cantonaux visant d'une part à égaliser par une péréquation financière les possibilités des communes riches et des communes pauvres, et d'autre part à promouvoir l'enseignement obligatoire.

La formation universitaire coûte plus aux cantons que les autres niveaux d'études. Cela en vaut-il vraiment la peine ?

Cette question en suscite deux autres :

— Voulons-nous des universités ? — La réponse est claire, nous en avons besoin parce que pour un grand nombre de professions la formation universitaire est nécessaire.

— Puisque nous en avons besoin, il faut les payer, et alors, comment faut-il les payer ? — Si ce n'est pas les cantons qui le font, ce sera la Confédération puisque les hautes écoles sont au service de toute la population suisse. Mais en définitive, c'est de toute façon le peuple qui paiera.

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique est-elle d'accord que les cantons non universitaires participent aux charges des universités ?

Elle est tout à fait d'accord sur le principe d'une participation, mais encore faut-il en régler les modalités. Il y a une possibilité : les cantons qui ont une université devraient supporter au moins la moitié des charges qu'elle occasionne. En effet, il ne faut pas voir que les charges, mais aussi le fait que le canton profite de son école, qu'il y a un intérêt réel et non négligeable. Mais, comme tous les étudiants suisses peuvent y être intéressés, il convient que les autres cantons supportent également une partie de ces charges. Jusqu'à maintenant, cette contribution ne s'effectuait que par des subsides fédéraux.

Actuellement, la Conférence des directeurs de l'instruction publique étudie la possibilité d'un contrat intercantonal entre les cantons universitaires et les non universitaires visant à aider les premiers dans le financement de leurs universités.

Quelle serait la forme juridique d'un tel contrat ?

Il y a deux modèles envisageables :

— Un contrat sur les taxes universitaires que les cantons paieraient pour chaque étudiant qu'ils envoient à l'université d'un autre canton. Cette taxe payée par les cantons non universitaires devrait être d'environ 10 000.— par élève et par année.

— La seconde solution serait un concordat intercantonal prévoyant le versement d'une certaine somme par étudiant de la part des cantons non universitaires. Cette somme ne serait pas donnée à l'université en question, mais à une caisse nationale commune, de façon à en permettre l'usage commun, éventuellement différencié selon les prestations d'une université.

Comment ces deux solutions sont-elles envisageables du point de vue politique, si l'on songe au fédéralisme suisse par exemple ?

La première solution est politiquement la plus simple car les cantons universitaires auraient le droit de prélever des taxes de leur propre chef. Une simple décision du canton en question donnerait la base légale puisque les universités sont cantonales et qu'elles ont le droit de prélever des taxes sur les étudiants de leur canton, comme sur ceux des cantons non universitaires. Du point de vue de la politique de l'éducation, le concordat intercantonal serait la solution la plus avantageuse, car il n'y aurait pas qu'un cofinancement mais aussi une cogestion. Actuellement, nous ne savons pas encore quelle solution choisir. Une réunion aura lieu avec les chefs des finances pour déterminer dans quelle mesure le financement par les cantons est supportable pour ceux-ci.

Quant à la question de savoir si la force financière des cantons pourrait influencer aussi bien les prestations qu'ils versent que celles qu'ils reçoivent, on ne peut pas encore y répondre.

Nous espérons avoir une solution finale pour la réunion ordinaire de la conférence en octobre de cette année, avec l'espoir de voir la décision ratifiée par les cantons en 1980.

Que se passerait-il pour lui si un canton refusait la solution proposée ?

Il faut voir quels pourraient être les moyens de pression efficaces. On pourrait lui faire payer les frais effectifs d'un étudiant, que ce soit par une bourse que le canton donnerait à l'étudiant, ou par un payement par l'étudiant lui-même en l'absence d'une telle bourse. Mais la question est très délicate.

Cette coordination devra-t-elle se faire sur un plan suisse ou par des contrats ou concordats bilatéraux entre certains cantons comme entre Bâle-Ville et Bâle-Campagne ?

Nous jugeons que l'action serait plus utile entre tous les cantons, sans quoi nous en arriverons à une régionalisation de nos universités. Par une collaboration purement régionale, la coordination serait aussi rendue plus difficile voir impossible, chaque université devant se satisfaire à elle-même.

Si la loi est acceptée, songerez-vous encore à un concordat intercantonal ?

Il faut bien voir le problème en face, loi ou pas loi, la Confédération ne peut plus payer seule la part qui manque aux cantons universitaires pour financer leurs hautes écoles. Les solutions que j'ai évoquées sont la clef de financement raisonnable si la loi est acceptée. L'aide intercantonale est dans tous les cas nécessaire. La loi (LHR) modifie uniquement l'importance de cette aide.

Si par contre c'est le référendum qui est accepté, quels seront les problèmes que les cantons auront à résoudre ?

Il faudrait augmenter les prestations intercantonales, sans quoi des mesures draconiennes devraient être prises dans les universités : numerus clausus, abandon de certaines spécialités... La grande catastrophe serait la limitation de la recherche car la qualité de l'enseignement serait alors immanquablement remise en question.

Durant la crise des années 30, les cantons ont connu de grandes difficultés financières. Ceci les a-t-il incités à restreindre leurs prestations envers la recherche et l'enseignement ?

Quant aux universités et à la recherche, on ne peut pas dire que les cantons ont diminué leurs dépenses. Mais, dans tous les cantons, on a prolongé la scolarité obligatoire afin d'éviter le chômage des jeunes.

Si l'on prend un exemple extérieur à la Suisse, on constate que la plus forte politique d'expansion en matière économique et de formation aux Etats-Unis a eu lieu en 1933 avec le New Deal de Roosevelt. On a introduit la « High school » de 12 ans pour éviter les jeunes chômeurs dans les rues. Ceci a donné à l'Amérique une avance technique qui lui a permis de vaincre sa crise économique moyennant la matière grise dans la recherche, la technique et la technologie.

En Suisse, on a consenti de gros efforts: l'EPF a été développée dans les années 30 à 40 sous Philippe Etter. Mais il y a des facteurs qui rendent les sommes en ce temps investies moins spectaculaires que celles d'aujourd'hui : la monnaie a été dévaluée de 33 % à cette époque, les salaires des enseignants étaient également très bas. Il n'y avait pas non plus l'expansion démographique actuelle. En effet, les problèmes actuels ne sont pas des problèmes de financement pur et simple, mais c'est aussi une question d'augmentation de la population qui fait que nous sommes dans une passe difficile pour les 10 années à venir en tous cas.

On peut donc dire que le niveau de vie que l'on connaît en Suisse est dû aux efforts consentis durant les années de crises et à la qualité du travail qui en découle.

Certainement, mais il faut aussi, avec la formation universitaire, inclure la formation professionnelle et technique. La dernière loi sur la formation professionnelle date de 1930, le règlement sur la maturité fédérale a été refaite en 1925. Donc on a réorganisé non seulement l'enseignement secondaire post-obligatoire en période de crise.

Partout, on peut constater que l'on a receuilli les fruits de ces investissements dans les années 1950-55. A mon avis, c'est l'un des investissements à long terme les plus rentables. Mais, il ne suffit pas d'accroître la qualité de notre formation, il faut aussi mettre l'accent sur une plus grande flexibilité et une plus grande mobilité de nos structures, de nos institutions et des individus en vue d'une adaptation constante aux nouvelles situations.

La politique d'éducation des années 30 qui était somme toute très peu planifiée, ne suffit peut-être plus à la Suisse pour être concurrente dans l'avenir. Il faudrait des instruments de planification malgré l'autonomie des cantons.

Certains milieux prétendent alors que l'acceptation de la LHR aboutirait à une réapparition du bailli scolaire (Schulvogt) refusé dans les années 1900. Pensez-vous que l'on pourrait en arriver à de telles conséquences ?

Ceci est absolument insensé. Il n'y a aucun élément dans la loi qui permet de dire que le centralisme serait renforcé. Au contraire, dans la nouvelle loi, la Confédération accepte de soumettre ses universités (EPF) à un organe commun où les cantons seraient représentés. Le Conseil fédéral a certe un droit de véto, mais ce serait trop simple, en matière financière, si la majorité des cantons pouvaient obliger la Confédération à payer une subvention qui dépasserait ses possibilités.

D'ailleurs, je suis convaincu que l'on n'en arrivera jamais à un tel véto de l'exécutif. Je pense que l'on parviendra toujours à un compromis bien helvétique en cas de désaccord.

Qu'en est-il de l'unité de doctrine entre les différents directeurs cantonaux de l'instruction publique, en songeant plus spécialement aux bruits qui courent sur le canton de Bâle ?

Je suis persuadé que la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique dont le comité compte M. Arnold Schneider parmi ses membres, va soutenir la loi. Autre chose est ce que chacun des membres va faire lors du vote privé, nous sommes dans un Etat démocratique et l'on n'a pas d'obligation de voter dans un certain sens.

M. Schneider va certainement s'exprimer au plenum de la conférence. S'il n'est pas d'accord avec les autres directeurs, il nous sera alors possible de voir jusqu'à quel point l'unité de doctrine peut être obtenue ou sauvegardée. Nous savons que Bâle préférerait des solutions régionales afin d'obtenir des résultats identiques plus rapides que sur un plan national avec le vote populaire dont j'ai parlé auparavant.

Mais, M. Schneider a déclaré deux fois, à la conférence et à son comité, que si un concordat intercantonal réussit, il est prêt à sacrifier ses contrats bilatéraux à une œuvre commune. Si le concordat permet à Bâle de garder son université dans le contexte d'une solution suisse, il est d'accord de revoir sa position et de l'adapter à une solution suisse.

Mais, il s'agit peut être d'une tactique, car il est évident qu'un contrat bilatéral porte plus rapidement ses fruits qu'une solution sur le plan national. Il veut montrer que tous les cantons devront payer quoi qu'il en soit. Il est donc possible que la position de Bâle favorise l'adoption de la loi et du concordat intercantonal. Elle agirait comme une menace.

Il est d'ailleurs navrant de constater le manque d'enthousiasme avec lequel on paie. Mais, il est réaliste de constater que s'il n'y a pas une certaine pression, nous risquons d'attendre longtemps la réponse de certains cantons.

Pensez-vous que les gouvernements cantonaux vont se lancer dans le débat et soutenir la LHR ?

Il est clair que la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique va soutenir l'action. Mais il est aussi évident que les directeurs des finances sont aussi concernés, d'autres secteurs que la formation réclamant également de l'argent. Mais, je suis certain que nous allons obtenir l'appui de la plupart des membres des gouvernements cantonaux.

(Propos recueillis par Paul J. Dietschy et Marc Bonny.)

Loi sur l'aide aux Hautes Ecoles et la recherche

Résolution

Un OUI à la loi sur l'aide aux Hautes Ecoles et la recherche assure la formation des jeunes, ainsi les délégués de la conférence des Associations suisses d'enseignants recommandent l'adoption de cette loi.

Communiqué

Pendant les années de prospérité, l'éducation et la recherche se sont développés en Suisse de façon considérable. Les finances publiques consacrées à ce secteur ont notablement augmenté. Jusqu'à la récession, la Confédération, elle aussi, a participé de manière croissante aux dépenses élevées des cantons. Actuellement et face aux exigences accrues, les bases légales de cette aide font défaut. Il s'agit d'assurer à l'avenir cette contribution financière de l'Etat central et d'introduire une participation des cantons non universitaires au budget des Hautes Ecoles.

La nouvelle loi rendra possible une coordination des mesures et des moyens, condition préalable pour une meilleure collaboration entre Confédération et cantons. La loi apporte aussi le minimum nécessaire de planification permettant une utilisation plus rationnelle des maigres moyens à dispositions.

Les délégués des associations d'enseignants préconisent l'acceptation de la loi parce qu'ils sont persuadés de répondre ainsi à l'intérêt de tous les élèves et pas seulement des gymnasiens. Si le libre accès aux universités est restreint, l'effet s'en fera sentir sur toutes les autres écoles. La KOSLO pense ici également aux écoles professionnelles.

Promouvoir la recherche et la formation à tous les niveaux est une nécessité vitale pour un pays qui n'a pas de matières premières. C'est le seul moyen de conserver et de développer notre situation économique, garante du maintien d'un niveau de vie appréciable pour toutes les couches de la population.

Conférence des Associations suisses d'enseignants.

Le président : *Jean John.*

Le secrétaire de la conférence : *Friedrich von Bidder.*

Berne, le 26 avril 1978.

SLV quelques échos du quatrième comité central

Limites de la croissance

Pour la première fois, le SLV a dépassé le nombre de 25 000 membres. Il ne sera pas facile de maintenir ce nombre réjouissant car chaque année de nombreux membres actifs arrivent en fin de carrière. Les collègues jurassiens vont quitter la SEB. Dans quelques cantons alémaniques l'esprit de solidarité nécessaire pour « provoquer » une demande d'admission dans l'organisation faîtière doit encore se développer. Il est très heureux que les sections de la Suisse centrale aient rejoint les rangs du SLV.

Les points essentiels de l'ordre du jour de cette quatrième séance étaient :

— la discussion du rapport d'activité 1977 du SLV ;
— les comptes 1977 ;
— le budget 1978 (SLV et SLZ).

Les contributions aux autres institutions telles que la KOSLO, FORMACO et CMOPE ont été votées comme par le passé.

L'ordre du jour de la séance commune SLV-SPR-VSG ont été passés en revue.

Les demandes de la commission des beaux-arts ont été acceptées : au début de l'été 1978, une lithographie en cinq couleurs sortira de presse. Il s'agit d'une litho de Rudolf Zender, « Au bord de la Seine » (son prix : Fr. 150.— pour les membres du SLV, Fr. 200.— pour les non-membres). Pour Noël 1978, sortira un triptyque de Felix Hoffman (artiste argovien mort en 1975).

La demande de la commission de lecture pour la jeunesse concernant l'attribution d'un prix du meilleur livre pour les jeunes 1979 est admise à l'unanimité. La publication n'aura lieu qu'après la prise de position du CC de l'Association suisse des institutrices.

Divers problèmes soulevés par les sections de SLV ont été discutés (liberté de domicile, abonnement obligatoire au SLZ, protection juridique, réélection des enseignants..) et des résolutions ont été prises à leur sujet. En fin de séance des problèmes tels que SIPRI, enseignement des langues étrangères, loi sur la formation professionnelle ont été débattus.

Vu le manque de temps, d'autres thèmes de discussions ont été renvoyés à une prochaine séance.

Traduction-résumé : *J.-P. Buri.*

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Démocratie

Nous sommes démocrates par habitude, par apprentissage ; mais viscéralement ? Viscéralement, on ne peut être qu'anarchiste. Celui qui prend la peine de s'observer remarque ceci : notre attachement à la démocratie est inversément proportionnel à l'importance de l'enjeu. Moins on se sent concerné directement, plus l'on est démocrate, ou, plutôt, moins l'on critique les défauts du jeu démocratique, lequel a été défini comme le droit de la majorité à l'exercice contrôlé de la violence.

L'institution la moins démocratique est le couple. Il est constitué de deux personnes qui sont rarement égales. Systématiquement, ou selon les circonstances qui se présentent, l'une des deux pèse davantage, et représente la majorité. Les couples qui ont le souci de leur devenir rejettent évidemment le système majorité-minorité : ils recherchent l'unanimité, principe de gouvernement et de prise de décision idéal, mais inapplicable sans patience, sans amour. Les couples étant, dans la société, les cellules les plus nombreuses, cela donne l'image d'un corps dont le fonctionnement général est radicalement différent de celui des corpuscules qui le composent. Il est vrai que les couples ont des enfants, et qu'à partir de trois personnes, une famille peut jouer au jeu démocratique, comme la famille que Bazin nous présente dans « Cri de la Chouette ». Mais ce vote familial est précédé de « concertations » approfondies qui en font un instrument de décision fort différent de nos scrutins politiques.

D'une manière plus générale, on constate, dans nos Etats démocratiques, que la plupart des sous-ensembles que sont les familles, les couples et, bien sûr, les entreprises privées ou publiques sont gérés de manière non démocratique.

Sans doute Lanza del Vasto a-t-il compris cette contradiction entre le corps démocratique et les cellules tantôt « unanimistes », tantôt hiérarchisées, puisqu'il a imaginé, pour sa communauté de l'Arche, un système de gestion fondé sur la recherche de l'unanimité. L'individu lui-même, cellule élémentaire du corps social, ne se gouverne pas en suivant une procédure démocratique. S'il est socialement bien adapté, il est habité, c'est vrai, par une « majorité » — disons le Surmoi — qui s'oppose à la minorité, constamment tenue en bride, des pulsions instinctives. Mais il accorde à sa minorité intérieure des compensations, dont les plus socialement utiles sont les diverses sublimations. Il s'agit donc d'un arrangement à l'amiable, et non d'une procédure démocratique. La démocratie, comportement social que nous jugeons, dans nos sociétés occidentales, comme une acquisition précieuse, doit s'apprendre, et c'est à l'école, le plus souvent, que se présente la première occasion d'un tel apprentissage. Il n'est point besoin, en effet, de se réclamer de la pédagogie la plus radicalement institutionnelle pour laisser aux élèves une marge de décision adaptée à leur âge. Mais si le principe est évident, son application pratique risque de plonger l'enseignant dans un univers de contradictions. D'abord, parce qu'il hésitera à faire subir à ses élèves le traumatisme d'être minoritaires, et donc violentés. Il faut beaucoup de doigté pour éviter que certains enfants rejettent le principe de la décision majoritaire. Mais le plus grave serait que l'enseignant se fît, par devoir, le propagateur de la démocratie sans y croire lui-même. Il y a peut-être des Lanza del Vasto parmi nous. qui préféreraient, à notre moindre mal de la démocratie, une société idéale — et utopique pour l'instant — où la prise de décision revêtirait une forme moins frustrante pour les minorités.

L'enseignant qui vivrait cette contradiction serait placé devant une alternative redoutable : se nier lui-même, afin d'assurer la facile intégration de ses élèves à l'ordre établi, ou partir à l'aventure, en déposant dans l'âme de ses élèves les germes ou la nostalgie à venir d'une société non seulement future, mais encore fortement hypothétique.

MM.

L'éducation permanente des enseignants et le droit à l'innovation *

L'éducation permanente : une revendication professionnelle ?

L'intérêt soutenu que la SPR ainsi que les autres associations d'enseignants portent à l'éducation permanente peut être interprété et légitimé selon deux points de vue assez différents.

Tout d'abord, comme les pasteurs (1), les infirmières ou les ingénieurs ou tout autre groupe de professionnels, les enseignants peuvent s'intéresser à l'éducation permanente dans la mesure où ils pensent à tort ou à raison, que certains de **leurs problèmes professionnels** peuvent être résolus grâce à l'application pratique de ce nouveau principe éducatif, reconnu aussi bien par le Conseil de l'Europe (2) que par la Conférence européenne des ministres de l'éducation (3). Si je pense aux principaux problèmes auxquels les enseignants de chez nous sont confrontés (4), l'éducation permanente offre, en effet, des possibilités pour :

— **diminuer la différenciation hiérarchique** entre les diverses catégories d'enseignants, en permettant aux enseignants d'être plus mobiles ;

— **rapprocher les divers groupes** d'enseignants, puisque l'éducation permanente renvoie à l'élaboration d'une conception globale de tout le système éducatif, quel que soit le niveau ou le type d'enseignement ;

— **faire la synthèse entre la formation** professionnelle et la formation générale, puisqu'elle se fonde sur une réflexion critique et créatrice à partir de la pratique quotidienne des intéressés ;

— **retrouver son identité** professionnelle et personnelle en permettant une mise en commun des problèmes quotidiens que chaque enseignant rencontre dans sa classe et l'élaboration de stratégies communes pour trouver des solutions ;

— **revendiquer** de meilleures conditions de travail et une amélioration des salaires en fonction d'un perfectionnement continu et d'une revalorisation des tâches.

Mais je préfère m'arrêter ici et ne pas aller plus loin dans cette analyse des besoins et de leur possible satisfaction par l'éducation permanente. En effet, je suis persuadé qu'un tel travail ne doit être fait que dans un dialogue et une négociation continus entre ceux qui souhaitent se former de façon permanente et ceux qui ont les moyens et/ou l'obligation d'appuyer de telles demandes. Il serait donc erroné de vous proposer ce que vous devez faire ; tout au plus, ai-je pu évoquer quelques-uns des problèmes qui pourraient être résolus par cette voie.

Une éducation permanente avec ou sans les enseignants ?

Je souhaite, au contraire, insister et développer une autre raison, que j'aurais l'outrecuidance de considérer plus fondamentale et qui, à mon avis, vous oblige à vous intéresser à l'éducation permanente. J'opposerais ainsi aux motivations proprement « professionnelles », une motivation **spécifique,** de principe, puisqu'elle renvoie au fait qu'étant tous des éducateurs, nous devons **sans cesse** être formés et être convaincus que nous devons **nous former continuellement.** En insistant aussi lourdement sur la spécificité et l'obligation d'une éducation permanente **inhérente** à notre condition d'enseignant, je souhaite attirer votre attention sur un fait singulier. Comme enseignants, nous ne contribuons pas seulement à la transmission d'une culture scolaire à une nouvelle génération ; ce faisant, nous inculquons des représentations et des comportements qui touchent les techniques d'apprentissage, les actes de l'apprendre, les conceptions du savoir. Nous proposons un, parfois des modèles normatifs à la totalité des enfants, à la majorité des adolescents et à pas mal d'adultes au sujet de leurs activités de formation. Cet apprentissage des formes scolaires de la formation marquera profondément des sujets qui, ensuite, se référeront souvent à ce passé scolaire lorsqu'ils se trouveront à nouveau dans des situations d'apprentissage. Je dirais même, à entendre les praticiens de l'éducation des adultes, que la majorité de nos contemporains adultes ont été tellement marqués par les aspects négatifs de leur scolarisation que même lorsqu'ils auront envie, qu'ils seront motivés à continuer, à reprendre ou à approfondir leur formation initiale, ils se trouveront quasiment bloqués par les images et les souvenirs qu'ils associent à l'éducation. Si nous admettons cette réalité, alors il ne faut pas seulement que les enseignants — comme tous les professionnels — soient en quelque sorte les exemples de pratiques personnelles de l'éducation permanente, mais, plus profondément, qu'ils s'interrogent à **chaque** niveau d'enseignement, dans **chaque** situation d'apprentissage, à l'occasion de **chaque** activité pédagogique en se demandant : cette intervention contribue-t-elle ou non à favoriser ultérieurement l'éducation permanente du principal intéressé : l'élève ?

C'est bien pourquoi, l'éducation permanente — qui est apparue comme une idéologie justifiant le développement de l'éducation des adultes ; qui s'est confondue pour beaucoup avec une éducation continue ou une scolarisation perpétuelle — est aujourd'hui de plus en plus comprise comme un principe qui remet directement et profondément en cause les pratiques des systèmes éducatifs initiaux.

Dès lors, je ne peux que m'étonner que dans la littérature, assez diverse et relativement importante que ce principe a suscitée, une place aussi modeste soit faite à la problématique centrale et fondamentale du rôle des enseignants. Il est inquiétant, pour prendre 3 exemples très différents mais précis, qu'un homme aussi averti que B. Schwartz ne lui consacre qu'à peine 2 % de son dernier livre, soit 6 pages sur 250 (5) ; qu'un vaste symposium polonais ne l'envisage que sur 17 pages sur 300, soit à peine 6 % (6) ; enfin, que le groupe directeur de l'éducation permanente du Conseil de l'Europe n'ait retenu qu'**un** seul projet sur 25 où cette problématique est nettement abordée, soit 4 % (7) ! Sans vouloir, bien sûr, exploiter outre mesure ces proportions, il n'en reste pas moins qu'il est frappant de voir combien la part faite aux enseignants est minime, pour ne pas dire insignifiante.

Education permanente et le droit à l'innovation

A mon avis, cette contradiction paradoxale ne fait que refléter les ambiguïtés de la condition enseignante dans la dynamique éducative contemporaine. Je vois 4 ambiguïtés au moins qui pèsent lourdement et qui freinent toute issue favorable et positive à un véritable engagement des enseignants dans le processus d'une éducation permanente.

I. On ne croit pas que les enseignants soient, en général, favorables à l'éducation permanente parce qu'on les juge globalement comme hostiles au changement et peu enclins à l'innovation. Cette image que Nizan symbolisait par le symbole injurieux de « chiens de garde du système » ne semble malheureusement pas fausse. Son inconvénient est de ne

* Bien que cet exposé renvoie sans cesse à notre pratique helvétique de l'éducation permanente aussi bien à l'Université que dans la Cité, il n'exprime aucun point de vue officiel. Il ne saurait engager que son auteur.

proposer aucune explication et, par conséquent, de ne suggérer aucune solution possible. Néanmoins, les quelques sociologues qui se sont penchés sur ce problème ont déjà trouvé des résultats intéressants. Ainsi, l'un d'entre eux, Brésilien pour ne pas offenser la susceptibilité suisse ! — a pu montrer (8) que dans l'éducation primaire de son pays la féminisation a entraîné une modification des rapports entre les institutrices et leurs tâches professionnelles. Celles-ci tendaient à n'être plus considérées que comme des « gagne-pain » et non comme des activités constituant une profession. Or, on ne s'engage pas, on ne se considère pas comme responsable de son « gagne-pain ». Ne devrait-on pas reprendre cette étude pour voir de plus près le comportement général des hommes et des femmes à ce sujet ?

II. Mais ceux qui se sont penchés sur l'organisation de cette profession font observer que même si elles (ou ils) étaient intéressés par leur métier et leur profession, ce comportement n'aurait que des effets limités, étant donné la structure très hiérarchique et répressive de l'organisation. Et pour ne pas faire allusion ici au caractère très discutable de la pratique de l'inspection (sic) ou de l'absence d'une carrière et d'une promotion réelles, je voudrais illustrer ce problème par la question de l'évalutaion. Comme l'a montré brillamment un de nos collègues de Genève (9) l'acte de l'évaluation est conçu et pratiqué dans des formes d'examens, de jugements, de sanctions et de gratifications qui ne remettent jamais en cause l'action de l'éducateur, et qui ne suscitent aucun processus d'autocorrection et de perfectionnement de la part du « s'éduquant » — comme les Québecquois appellent les élèves. Tout se passe comme si le principe même de nos systèmes était — ô paradoxe prodigieux — d'éliminer le maximum « d'incapables » ; de convaincre chacun de rester à sa place ; donc de dissuader la majorité de leur capacité à une éducation permanente.

III. Ce rapport discutable entre éducateurs et « s'éduquant » est d'autant plus tendu actuellement que les éducateurs ont le sentiment et parfois l'expérience, des limites drastiques posées à leur participation effective au système. Souvent on leur dénie le droit d'intervenir dans les nominations ; les procédures de recours dans le domaine pédagogique sont si compliquées et lointaines qu'il ne leur reste que le sabotage ou le refus par l'inertie ; leur formation partielle ne les rend compétents que pour un niveau d'enseignement seulement, alors que l'éducation permanente supposerait une vision articulée et dialectique de toute la carrière de leurs élèves.

IV. Cette réduction de la participation des enseignants à leur travail, à leur profession, à la communauté professionnelle, est la conséquence, à mon avis, d'une contradiction fondamentale entre leur apparente toute-puissance dans le travail dans les classes et leur impuissance effective à imposer le droit à l'innovation que pourtant **la Recommandation de l'OIT et de l'UNESCO sur la condition du personnel enseignant leur reconnaît,** entre autres droits professionnels (10). Un tel droit à l'innovation non seulement est un préalable à toute éducation permanente des enseignants car pourquoi changer si l'on n'a pas le droit de changer ses pratiques ? Mais l'usage social de ce droit oblige à repenser radicalement l'organisation de nos systèmes éducatifs dont l'unitarisme, l'égalité formelle, le fonctionnarisme empêchent toute gestion responsable et créatrice des établissements. Sur ce point, nous rejoignons dans le domaine scolaire directement, les grandes questions sociales qui constituent les enjeux actuels des luttes politiques et syndicales : la participation, l'autogestion, le pluralisme et la régionalisation.

Certes affronter de telles questions — mais nous n'y échappons pas si nous voulons sortir de l'impasse actuelle — signifie probablement remettre en question, ou, à tout le moins, s'interroger sur la validité de quelques tabous dont nous vivons encore : une éducation égale pour tous ; le monopole de l'Etat sur l'école publique ; la hiérarchie des salaires en fonction des titres ; qui sait : l'école « unique » ? Mais ce n'est pas en répétant toujours les mêmes slogans que nous changerons quoi que ce soit.

J'espère avoir ainsi montré que prendre le principe de l'éducation permanente au sérieux, c'est s'engager dans une réflexion critique qui nous oblige, au moins, à justifier dans la situation actuelle la véracité de certains dogmes pédagogiques que nous avons hérités d'une société qui ne correspond nullement à la nôtre.

Pierre Furter,
professeur à l'Université de Genève.

RÉFÉRENCES

(1) Le cas des pasteurs est doublement intéressant puisque la Société suisse des pasteurs est la première association officielle qui a créé un organisme **responsable** d'une formation permanente qui est par ailleurs devenue **obligatoire** dans certains cantons.

(2) Non seulement sous sa forme conceptuelle — cf. **Education permanente,** Strasbourg, 1970, ou **Fondements d'une politique éducative intégrée,** Strasbourg, 1971 — mais aussi comme principe organisateur d'un vaste projet d'évaluation des réalisations européennes que nous examinons dans **Le planificateur et l'éducation permanente,** UNESCO, Paris, 1977.

(3) Lors de sa réunion de 1975 à Stockholm.

(4) P. Furter, « Les enseignants : coupables ou victimes de la crise de l'éducation ? », **Perspectives,** UNESCO, V, 2, 1975, pp. 212-220.

(5) B. Schwartz, **Une autre école,** Paris, 1977.

(6) **School and lifelong education,** Varsovie, 1976.

(7) **Rapport final** du groupe directeur sur l'éducation permanente CCC, Strasbourg, 1978.

(8) L. Pereira, **O magistério primério na sociedade de classes,** Sao Paulo, 1963.

(9) Thèse de Pierre Dominicé sur l'évaluation (à paraître).

(10) **Recommandation sur la condition du personnel enseignant,** OIT/UNESCO de 1967. Le rapport publié en 1970 par ces deux organisations, concernant l'application de cette recommandation laisse particulièrement rêveur...

berner oberland

Centre de sports et de détente Frutigen

Pour camps d'école, de marche, de vacances et de ski (centre de ski Elsigenalp-Metsch, 2100 m d'altitude).

Information : Office du tourisme
CH-3714 Frutigen, tél. (033) 71 14 21
180 lits, surtout des dortoirs à douze et à six personnes, utilisation des installations de sports, avec piscine couverte et piscine chauffée à ciel ouvert, compris dans le prix de la pension.

Assemblée des délégués de la KOSLO

Berne, 26 avril 1978

COMMUNICATIONS IMPORTANTES

Le 19 mai se tiendra, à Berne, une assemblée de l'Association des maîtres de l'enseignement professionnel. Un débat contradictoire opposera des personnalités représentant les deux tendances actuelles vis-à-vis de la loi sur les Hautes Ecoles et la recherche.

Cette assemblée est ouverte à tous ceux qui désirent s'informer sur les incidences de la prochaine votation fédérale.

COMPTES 1977

Les comptes 1977 ainsi que le budget 1978 sont acceptés à l'unanimité.

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

Il s'agit d'un règlement donnant quelques indications précises sur les méthodes de travail du bureau exécutif (comité directeur) de la KOSLO (dans la mesure où ces dernières ne figurent pas dans les statuts).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le communiqué dont vous pouvez lire la teneur dans ce numéro de l'« Educateur » a été discuté et adopté par la majorité des délégués. L'allocation d'un montant de Fr. 1000.— est votée en tant que soutien de la KOSLO au comité d'aide à la LHR (loi sur les Hautes Ecoles).

Les diverses associations membres de la KOSLO sont invitées à se faire mieux connaître des instances supérieures de la KOSLO.

ANNÉE DE L'ENFANT - 1979

Une déléguée de l'UNICEF nous donne un compte rendu très complet de ce qui s'est déjà fait dans la préparation de cette manifestation qui se prolongera tout au long de l'année 1979. L'année de l'enfant est « pensée » en fonction de TOUS les enfants du monde.

Deux groupes de travail ont été créés : l'un consacré à l'enfant suisse, l'autre à l'enfant dans le monde.

Cette année de l'enfant devrait être l'occasion « d'injecter » dans notre enseignement quotidien cette nouvelle dimension à l'échelle mondiale, de l'enfant dans le monde.

Pour répondre aux vœux de l'oratrice, quelques suggestions de domaines de travail sont données parmi l'assemblée :

— les malentendus dans l'intégration des enfants étrangers dans nos écoles suisses et dans notre société ;
— relations entre les enfants « normaux » et les handicapés... ;
— le droit de l'enfant à l'erreur ;
— faire de l'année de l'enfant une préoccupation permanente.

Il appartiendra aux associations d'enseignants de sensibiliser leurs membres à cette manifestation. Un matériel de propagande informative sera créée par les divers groupes de travail en place et ceux qui seront institués au cours de 1978.

Un délégué SPR à KOSLO :
J.-P. Buri.

TRIBUNE LIBRE

A propos de KID 78

La deuxième édition de KID vient de fermer ses portes. Une fois de plus, nous aurons vu des grappes d'enfants s'agglutiner aux stands des sports, se presser au coude à coude pour faire des décalcomanies, quand ce n'est pas faire la queue pour essayer un vélomoteur. Par contre, quelques adultes seulement au labyrinthe de l'enfance de l'UNICEF, peu de fréquentation aux stands « pédagogiques ».

Pressé par les nombreuses critiques qui se sont fait jour sur le caractère commercial de KID, un des directeurs a déclaré que l'ambiguïté entre le commercial et le pédagogique était levée, puisque le caractère commercial de KID était clairement annoncé. Merci pour la franchise ! Une simple visite confirmait d'ailleurs la prédominance de cet aspect.

Mais alors, que dire du côté « pédagogique » ? Pédagogie pure et désintéressée, celle qui fait dessiner les enfants avec des crayons Caran-d'Ache ? Pédagogie active, celle qui les fait jouer dans un jardin d'aventures dans lequel l'aventure est programmée au détriment de toute fantaisie.

Qu'on ne se leurre pas, les stands thématiques n'étaient là que pour dissimuler une exposition commerciale dont l'enfant était la caution, ce qui est d'autant plus scandaleux que les enfants sont faciles à manipuler et ne demandent qu'à se laisser allécher par des étalages rutilants.

Qu'on cesse donc de nous parler du côté « pédagogique » de KID

L'alternative se présente donc maintenant ainsi :

— ou bien on tente par tous les moyens de faire de l'enfant un petit consommateur en l'appâtant de mille façons ;

— ou bien on propose à l'enfance une pédagogie de l'imagination et de l'autonomie, dans des formes qui lui conviennent réellement. L'enfant n'est pas qu'un client en puissance pour marchands, mais un être vivant à part entière à qui l'on doit donner la parole dans un espace conçu pour son imagination.

C'est dans ce sens que le comité « Nous n'irons pas à KID 78 » a organisé les 27 et 28 mai un festival d'enfants à Sauvablin, fête libre et sans commerce.

La direction de KID nous promettant un super KID 79 à l'occasion de l'année internationale de l'enfance, le comité « Nous n'irons pas à KID » continuera et intensifiera son action. Nous espérons que la réprobation que suscite KID chez de très nombreux parents, enseignants et éducateurs les poussera à s'organiser pour mettre fin à la farce commerciale qu'est ce prétendu « salon de l'enfance ».

Pour le comité
« Nous n'irons pas à KID 78 » :
Marie-Claude Golay.

Comment atteindre le président SPR ?

Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande, peut être atteint aux adresses et numéros de téléphone suivants :

Domicile : chemin de Mancy 1b, 1222 **VESENAZ/GE.** Tél. (022) 52 19 50.

Bureau local : président SPR, 1245 **COLLONGE-BELLERIVE/GE.** Tél. (022) 52 35 27.

Bureau SPR : chemin des Allinges 2, 1006 **LAUSANNE.**

XXe Séminaire SPV

Crêt-Bérard 16, 17 et 18 octobre 1978

Education physique en plein air

Pierre-Alain Blanc, maître d'éducation physique aux CFP à Lausanne et Pierre-Alain Favez, maître de classe à options à Puidoux animeront ces deux jours et demi où généralistes et maîtres d'éducation physique se pencheront sur quelques-uns des problèmes que pose l'éducation physique en plein air : utilisation du terrain, endurance, orientation (différentes formes de courses), conception d'un après-midi hors de la salle de gym, sans négliger les jeux évidemment.

Bulletin d'inscription et tout renseignement sur le XXe Séminaire dans l'« Educateur », No 24 du 25 août 1978.

Secrétariat général SPV.

Pour refaire chanter

des copains d'école, des parents d'élèves, des conseillers communaux, un collègue cherche **20 anciens « Chante jeunesse »**, 7e/8e éditions 1946-52. D'avance, merci. J.-P. Paquier, Villardiez 18, 1009 **Pully.** Tél. 28 49 78.

Exposition

Lutry, Collège du Grand-Pont, salle de couture, aula.

Jeudi et vendredi 25 et 26 mai, de 15 h. 30 à 17 h. 30 et de 19 h. à 21 h. Samedi 27 mai, de 10 h. à 12 h. 30.

EXPOSITION

de couture, ACM, travaux manuels, environnement.

Travaux réalisés par les élèves durant l'année.

VOTATIONS FÉDÉRALES DES 27 ET 28 MAI 1978

Attention collègues, un dernier rappel, la SPR soutient la loi sur l'aide aux Hautes Ecoles et à la recherche.

Rédactrice de la rubrique vaudoise :
Mlle Monique Schafroth, 13, Praz-Bérard, 1844 **Villeneuve.** Tél. (021) 60 12 09.

Les microscopes Zeiss pour voir plus - et payer moins!

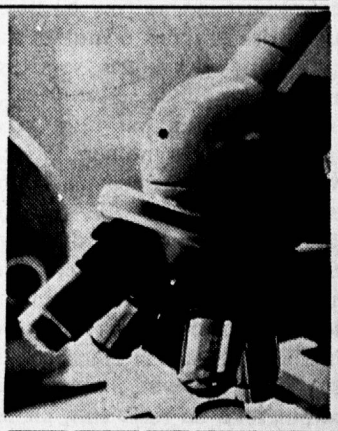

Microscopes Zeiss Junior 2 avec optique de qualité Zeiss à partir de Fr. 1100.– déjà

- pour tous les genres de travaux
- différentes exécutions optiques
- grande commodité d'emploi

Chèque d'information

Veuillez me faire parvenir votre documentation sur les microscopes Junior 2.
Je m'intéresse particulièrement au
☐ microscope d'étudiant
☐ microscope de laboratoire
☐ microscope médical

Nom
Institut
Rue
NPA/Lieu

Microscope pour amateurs, écoliers et étudiants Fr. 1133.–*

Microscope binoculaire pour écoliers, étudiants, pour les cours et l'enseignement Fr. 1660.–*

Microscope binoculaire pour médecins et pour laboratoires Fr. 2278.–*
* Icha compris

ZEISS
West Germany

CARL ZEISS ZÜRICH AG
8021 Zurich
Grubenstrasse 54
Téléphone 01 66 23 00
1006 Lausanne
Av. Juste-Olivier 25
Téléphone 021 22 26 46

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1977-1978

Sommaire

1. Membres - comité.
2. Assemblées.
3. Collaboration avec d'autres groupes.
4. Activités SPG.
5. Relations.
6. Conclusions.

1. Membres - comité

1.1 Membres

Malgré la diminution d'arrivées de nouveaux brevetés, la courbe d'adhésions continue sur sa lancée : 1.5.77 : 1290 membres - 15.4.78 : 1350 membres.

Adhérer à la SPG, c'est avant tout manifester un signe de solidarité, d'appartenance à un groupe qui défend l'ensemble des enseignants primaire, qui agit pour la mise en place d'une école répondant aux critères du rapport « Perspectives nouvelles ». Il n'est pas inutile de le rappeler et surtout de transmettre le message à ceux qui n'ont pas encore rejoints nos rangs. Car il reste toujours quelques réfractaires qui pensent « qu'on s'en tire mieux tout seul ». Mais qu'apparaissent les difficultés : on se souvient alors des effets bénéfiques de la collégialité. C'est parfois trop tard.

1.2 Comité

Il était formé de : Mme Liliane Urben, présidente, enfantine, Mme Erica Louis, primaire, vice-présidente, M. Denis Perrenoud, vice-président, primaire, Mlle Anne-Marie Albrecht, enfantine, Mlle Mireille Béguin, primaire, M. Pierre Bernhard, primaire, Mlle Françoise Boulaz, classe spécialisée, Mme Jacqueline Breda, enfantine, M. Alain Denizot, maître de discipline spéciale, Mme Nicole Eichmuller, primaire, M. Jean-Claude Fleuret, primaire, M. Jean-Noël Friot, primaire, Mlle Françoise Vagneux, primaire, Mme Eveline Vautravers, enfantine, M. Michel Crausaz, maître de classe spécialisés.

Le comité se réunit habituellement le mercredi à 17 heures, ainsi qu'à d'autres reprises si le besoin s'en fait sentir (préparation de séances spéciales, assemblées, etc.). Les tâches assumées s'accroissent plus rapidement que les forces à disposition. Il faut donc redire à ceux qui désirent s'engager dans le comité que nous les attendons avec impatience, en attirant toutefois leur attention sur ce qui les attend : appartenir au comité c'est l'occasion de participer à des activités très enrichissantes, variées mais qui impliquent un investissement en temps et énergie à ne pas sous-estimer : en moyenne 8 heures de travail par semaine.

Pour des raisons de santé et de famille, trois membres du comité ont dû renoncer à leur participation durant l'année. Accidents et maladies nous ont privés à de nombreuses occasions de la présence d'autres collègues, si bien que les vaillants survivants ont dû mettre les bouchées doubles. Qu'ils en soient sincèrement remerciés.

Enfin le changement de président, avec les accomodements que cela comporte, ajouté au déménagement et à l'installation dans les nouveau locaux ont fait que le rythme de croisière du comité a été moins vite atteint qu'antérieurement. Adaptation !

2. Assemblées

Pour les raisons évoquées ci-dessus, les membres de la SPG n'ont été convoqués en assemblée que trois fois au cours de l'année. Elles ont été extrêmement bien fréquentées et il est fort probable que, pour des raisons de sécurité et de confort, nous ne pourrons plus nous réunir à la salle 101 d'Uni I, devenue trop exigüe. Les sujets abordés ont été les suivants :

18.10.77 : Bilan de rentrée - CIA - Orientation nouvelle SPR.

31.1.78 : Emploi - Situation et prévisions (rapsodie, équipes, etc.).

11.4.78 : Rapport Eq. Péd. - Eval. conduite et application - Prix et promotions - Etudes pédagogiques.

Plusieurs collègues nous ont fait observer que les ordres du jour étaient trop chargés et ne laissaient guère de place et de temps pour une discussion d'ordre général dans les « divers ». Remarque fort justifiée, nous en tiendrons compte pour l'année à venir.

3. Collaboration avec d'autres groupes

3.1 SPR

Le 4 juin 1977 notre collègue Jean-J. Maspéro a été triomphalement élu président à plein temps de la SPR. Bien que complètement « romandisé » J.-J. M. garde des attaches à Genève et la SPG se réjouit doublement du choix heureux des délégués de la SPR.

AD - SPR

4.6.77. Election du président à plein temps en la personne de J.-J. Maspéro.

12.11.77. AD extraordinaire : orientation nouvelle de la SPR. Pas de syndicalisation de la SPR mais des compétences nouvelles lui sont attribuées, dans les domaines :

— appui juridique (d'un membre ou d'un groupement) ;
— action au niveau national (ex. position commune SLV-SPR à propos de l'AVS et de la loi sur les hautes écoles) ;
— relations nouvelles.

10.12.77. Rapport annuel - point sur le Congrès 1978 à Fribourg.

Congrès 1978

Il aura lieu en novembre 1978 à Fribourg et aura pour thème : le statut de l'enseignant. Suite logique aux 2 précédents congrès, celui de Fribourg entre dans le vif du sujet : la vie quotidienne de l'enseignant, pédagogue et fonctionnaire de l'état qui le traite de manière différente selon de quel canton il s'agit.

CIRCE

Les trois CIRCE retiennent toujours l'attention de la SPR. Pour CIRCE I, seul reste le problème de la méthodologie de français, dont la majeure partie a été adoptée, sauf les ateliers de lecture (apprentissage de la lecture). Les auteurs doivent encore apporter quelques modifications. Il serait en outre souhaitable que la mise en place du nouveau programme de français se fasse non par recyclages traditionnels, dont les enseignants sont las, mais sous forme de groupes de travail réunissant enseignants chercheurs et animateurs qui expérimentent la méthode dans le terrain et font part de leurs réussites et échecs pour proposer des aménagements. Ce mode de faire ne semble pas convenir à plusieurs départements, notamment celui de Genève.

Commission de la petite enfance

Elle s'est créée en automne 1977 et se préoccupe plus particulièrement des

problèmes que pose la préscolarité, surtout dans les cantons où son instauration est nouvelle et parfois même encore inexistante. La formation des enseignantes de ce secteur est aussi une des préoccupations de la commission « Petite enfance ». Un rapport sera déposé en juin.

« *Educateur* »

Il est l'organe de liaison entre cantons et sections. C'est aussi un lieu de discussions, parfois antagonistes et c'est normal puisque les enseignants ont toute latitude d'exprimer leur opinion dans leur journal.

3.2 Fédération des enseignants genevois

La fédération des enseignants regroupe la FAMCO (cycle d'orientation), l'Union du corps enseignant secondaire genevois (enseignement secondaire), l'AGEET (écoles techniques) et la SPG. Elle nous permet lors de réunions mensuelles, de connaître les problèmes des autres ordres d'enseignement, d'exposer nos propres soucis et de chercher des solutions communes comme, par exemple, la traduction des 42 heures au corps enseignant.

Nous avons également été reçus par le chef du DIP au mois d'avril, ainsi que par les directions des différents ordres d'enseignement. Au cours de ces séances, nous avons eu l'occasion de rappeler les revendications communes de tous les enseignants et de demander qu'elles soient satisfaites.

La fédération est donc un groupe important pour l'unité de l'ensemble du corps enseignant genevois.

3.3. Cartel intersyndical

Plusieurs point ont été évoqués : CIA (voir ci-dessous) **Projet de règlement sur les salaires :** mis en application de manière « expérimentale », ce projet draconnien ne respecte pas le principe admis pour l'évaluation des fonctions : une fonction = classe. En effet on prévoit d'engager des fonctionnaires plusieurs classes en-dessous de la fonction concernée. D'autre part, il introduit la pénalisation pour raisons médicales, ce qui est inadmissible. Le Cartel est intervenu contre la mise en vigueur de ce projet de règlement.

Le Cartel demande également que les travaux relatifs au statut des fonctionnaires actuellement en révision soient menés plus rapidement. Les enseignants sont particulièrement intéressés à ce que leur statut soit mis sous toit dans des délais décents, notamment en matière de congés maladie où ils sont plus mal lotis que les autres fonctionnaires (3 mois : salaire entier, puis 9 mois : ½ salaire, ensuite plus rien).

Une délégation du Conseil d'Etat a reçu le cartel en avril dernier pour entendre les revendications des enseignants et faire le point sur la situation. Là encore, la SPG a réitéré ses demandes, les autres associations d'enseignants également et les délégués du cartel ont réaffirmé leur plein appui à toutes les revendications du corps enseignant.

3.4. CIA

Après bien des remous, une assemblée des délégués a été convoquée en décembre 1977 et d'importantes modifications de statuts ont été votées. Reste à les faire passer dans la réalité. Nos représentants au comité de la CIA se sont mis au travail avec leurs collègues des autres groupes et assez rapidement sont apparues des difficultés non négligeables pour trouver les modalités d'application. Sujet à suivre de très près même s'ils sont ardus.

4. Activités de la SPG

4.1. Emploi

Comme c'est le cas depuis trois ans, ce problème occupe une grande part de l'activité de la SPG. Il est très difficile d'obtenir de nos autorités une politique à moyen terme (3-4 ans) car chaque année les pronostics sont suspendus au verdict du budget, lequel fait l'objet des soins attentifs du Grand Conseil. Reçue par le chef du DIP et le Conseil d'Etat, la SPG a réitéré ses revendications en demandant qu'elles soient budgétées sur la présente législature :

— pas de chômage ;
— diminution des effectifs de classes ;
— davantage de maîtres de disciplines spéciales ;
— décharges aux maîtres de plus de 50 ans (qui le désirent) ;
— mesures en vue d'améliorer les chances de réussite scolaire.

En outre si on veut assurer la relève normale du personnel sans devoir renoncer à ce qui est en train de se mettre en place actuellement, les études pédagogiques doivent ouvrir plus largement leurs portes. Il serait tout de même paradoxal de se retrouver dans quelques années devant l'alternative : supprimer les équipes pédagogiques (et mesures similaires) ou engager du personnel suppléant !

4.2. Egalité de salaires

Le document SPG demandant l'égalité d'une part entre enfantines et primaires, d'autre part entre brevetés et stabilisés est sur le bureau du chef du DIP. L'entrée en matière a été acceptée. On s'achemine vraisemblablement vers un système de coulissement par étapes. A suivre.

4.3. Travailler en équipes

Le rapport de la commission « Equipes pédagogiques » a été discuté lors de l'assemblée du 11 avril dernier. L'idée de travailler en équipe séduit un nombre grandissant de collègues : à ce jour plus de 20 projets nouveaux nous sont parvenus. C'est bien la confirmation que, venant des personnes directement concernées : les collègues dans les écoles, pensées, élaborées, discutées par eux, les recherches en vue d'améliorer les conditions d'enseignement — et l'enseignement lui-même — sont bien acceptées. Un projet, aussi intéressant soit-il, scientifiquement plus fouillé, s'il émane d'ailleurs suscite une certaine réserve, voire de la méfiance. Nous dirons que cette réaction est normale : on n'achète pas une maison sans la visiter, l'examiner sous tous les angles.

Différente est la situation quand on a soi-même établi les plans, réfléchi sur l'orientation, etc.

Ce serait donc une conclusion hâtive et mal fondée que de taxer une attitude de prudence de « résistance au changement ».

4.4. Education permanente

Au cours de cette dernière année, le comité n'a pas perdu de vue les objectifs que notre association s'est fixée en matière d'éducation permanente.

Les cours de recyclage destinés à aider les maîtres à appliquer les nouveaux programmes se sont poursuivis dans plusieurs branches et plusieurs degrés. Nous sommes intervenus à diverses reprises pour que ces cours soient conçus en tenant davantage compte des besoins des enseignants auxquels il conviendrait de laisser des choix ; nous sommes le seul ordre d'enseignement pour lequel les recyclages sont décidés sans faire appel préalablement à ceux qui devront s'y soumettre.

Les cours de perfectionnement restent essentiellement l'œuvre des enseignants qui s'efforcent d'imaginer des formes toujours nouvelles de s'enrichir et de se cultiver. Nos propositions sont bien reçues par l'autorité scolaire qui se charge de leur réalisation à notre satisfaction. Cette année plus de 1300 inscriptions ont été enregistrées pour ces cours.

Une quinzaine « Education permanente » a été mise sur pied par notre commission au cours de l'automne. Trois conférences et une rencontre à Montreux avec des collègues romands ont attiré trop peu d'enseignants. Par contre l'exposition « Arts et loisirs des enseignants » a rencontré un succès certain.

En avril et mai, 4 conférences préparées en collaboration avec la FPSE ont permis à chacun de poursuivre ses réflexions sur l'école et l'éducation.

En avril 1978 la SPG a déposé un pro-

jet de règlement concernant le perfectionnement professionnel et l'année de congé d'études. Dans ces deux domaines nous poursuivons nos démarches en vue d'obtenir au minimum la parité de traitement avec les autres secteurs de l'enseignement.

4.5. Ecole enfantine

Nous aurions souhaité que l'activité de la commission « école enfantine » soit plus intense ; cela n'a pas été possible du fait d'une part du nombre restreint de maîtresses enfantines présentes au comité, d'autre part en raison de la stagnation des travaux en matière de lecture et de math. 1P. En outre et sans que quiconque ait à en prendre ombrage, nous attendons toujours le rapport « Fluidité » qui devrait nous apporter de nombreux renseignements sur la pédagogie compensatoire dans les premiers degrés, ses effets, l'investissement qu'elle suppose, etc. Différents courants traversent le monde pédagogique (côté praticiens, comme côté chercheurs) à propos de pédagogie compensatoire et il serait intéressant que l'expérience genevoise apporte sa contribution et ses enseignements dans la balance.

En outre la mathématique 1P a fait l'objet d'un rapport romand sur les aménagements éventuels de la méthodologie et des fiches de travail des élèves. Nous attendons le résultat de la confrontation des avis cantonaux.

Quant à l'enseignement de la lecture, ce serpent de mer, il a suscité tout au long de l'année d'âpres discussions au sein de la commission romande d'examen (voir chapitre SPR). Pour ce qui est de l'expérimentation qui devrait être faite à Genève, nous ignorons tout des décisions qui auraient pu être prises dans ce domaine. Une grande discrétion plane sur le sujet. A signaler que dans le canton de Vaud, par exemple, la préparation des animatrices a commencé depuis quelques mois.

5. Relations

5.1. Relations DEP-DIP

Qu'ils soient d'ordre pédagogique ou professionnel, bon nombre de nos problèmes sont régulièrement évoqués dans les commissions mixtes SPG-DEP où des propositions sont élaborées, soit en séances de délégations où elles sont discutées. Parmi ces nombreuses commissions citons par exemple et sans ordre prioritaire :

— Etudes pédagogiques (aménagements des structures actuelles).

— Emploi (répartition du personnel, prévisions, contingent des candidats, propositions nouvelles, etc.).

— Evaluation conduite et application (recherche d'un système plus approprié et plus équitable).

— Prix et promotions (rendez-vous en juin 1979).

— Perfectionnement (documents « Formation continue » et cours facultatifs, recyclages).

— Spectacles.

— Relations avec le SSJ et le SSL (santé et loisirs : les joies annexes de l'enseignement).

— Mathématique (élaguer, élaguer, ...).

— Liaison école primaire — CO (2 mots, un vœu : tronc commun).

— Liaison DEP-SPG-SRS-SRP : toujours sur les fonds baptismaux, cette commission ne s'est pas encore réunie. La confrontation des 4 points de vue représentés serait pourtant d'un intérêt certain.

— ...

Il se fait beaucoup de travail dans les commissions DEP-SPG moins officielles, donc moins rigides, que les séances de délégations : elles sont l'occasion d'échanges souvent fructueux où la participation n'est pas un vain mot. C'est le seul endroit où, presque officiellement, se rencontrent les opinions des enseignants et des inspecteurs puisque nous n'avons pas de contacts directs. Les groupes de travail « prix et promotions », « évaluation conduite et application », « emploi », pour ne citer que ceux-là, sont des exemples où la collaboration de tous les participants est pour beaucoup dans les nombreuses solutions positives qui ont été soumises à l'autorité et très souvent adoptées par elle.

Les séances de délégations ont en principe lieu une fois par mois. Elles réunissent une délégation de la direction de l'enseignement primaire (à laquelle se joint parfois le chef du département) et une délégation du comité SPG. Il arrive également que l'une ou l'autre des parties s'adjoigne la participation d'un expert.

Ces réunions, protocolées, sont l'occasion pour la SPG et la direction de traiter de tous les problèmes, d'importance variable, qui sont d'actualité comme aussi d'aborder des sujets d'ordre plus général. Le ton est toujours courtois même si parfois les opinions sont divergentes. L'objectif de tous étant le progrès de l'école, le mieux-être des élèves et des maîtres, nous nous plaisons à dire ici que dans la majeure partie des cas, SPG et DEP trouvent un terrain d'entente. Particulièrement en matière de personnel, les vues sont concordantes. Il serait cependant utopiste et irréaliste de faire abstraction de certaines contingences, en particulier des décisions qui ne dépendent ni de la DEP ni de la SPG mais bien du pouvoir politique, en particulier du Grand Conseil. Et quand on parle finances... Or, rares sont les mesures d'amélioration du système scolaire qui sont gratuites !

5.2. Relations avec les membres

Le fait de disposer d'un(e) permanent(e) à plein temps facilite grandement les contacts individuels avec les collègues. Que ce soit en matière de règlement de l'enseignement primaire, d'emploi, congé, maladie, salaire CIA, de relations avec les autres collègues, l'autorité scolaire ou communale, les parents, les membres de la SPG recourent de plus en plus fréquemment à leur association. Bon réflexe ! A chaque occasion nous essayons de répondre en gardant à l'esprit le respect des droits du corps enseignant et ses obligations. Parfois cependant, pour des différends mineurs (relations de travail par exemple) la solution pourrait être trouvée sur place simplement par une discussion constructive : l'absence de dialogue est souvent source de malentendu.

5.3. Relations avec les associations de parents (GAPP)

Nous entretenons de bons rapports avec le GAPP que nous rencontrons 2 fois par an. Lors de la dernière réunion, intéressante parce que dépassant le quotidien et c'est de plus en plus souvent le cas, les parents nous ont fait part de leur désir de créer entre enseignants et parents des lieux de discussion. C'est le sujet que nous vous proposons d'aborder en A.A.A.

6. Conclusions

C'est avec un sentiment de « non achevé » que nous arrêtons là ce rapport annuel. En effet il aurait encore fallu parler des problèmes en suspens comme, en vrac : la réforme des études pédagogiques, la note globale de français, les relations qu'il faudrait améliorer, dans le terrain, avec les autres ordres d'enseignement, etc. Plusieurs collègues nous ont fait part de leurs préoccupations en ce qui concerne la situation faite aux éducateurs (employés comme nous par le DIP), et de celle des jardinières d'enfants des institutions privées ou semi-privées qui,

ne pouvant être engagées par le DIP, travaillent pour des salaires inférieurs à Fr. 2000.—. Ce sont des faits, même s'ils ne nous concernent (égoïstement ?) pas directement qu'on ne peut ignorer.

Sur un autre plan, l'activité de la SPG n'est pas enfermée dans un espace borné d'un côté par la rentrée scolaire, de l'autre par l'AAA. Le comité en place s'efforce d'assurer la continuité. La plupart des démarches que nous entreprenons nécessite plus d'une année avant d'aboutir ; régulièrement il faut revenir à la charge, remettre sur le métier, accepter des solutions médianes. Or, les dispositions statutaires actuelles de notre association sont restrictives dans le sens où l'organisation présente : mandat d'un an (en fait 8-10 mois d'activité effective) contraint le comité à des prévisions de travail limitées par l'assemblée administrative annuelle.

L'an dernier plusieurs collègues avaient demandé que l'AAA prenne une autre forme, par exemple, celle d'un congrès, un an sur deux éventuellement. Cette formule permettrait aussi à la SPG de consacrer une assemblée très fréquentée à l'examen d'un problème plus général et plus prospectif.

Pour autant que cette proposition agréée l'assemblée, il faudrait qu'un groupe de travail se mette à la tâche dès maintenant pour soumettre des modifications dans le courant de l'année scolaire à venir.

Pour le 24 mai, le comité propose aux membres de la SPG de ne pas reprendre systématiquement, dans le détail, le présent rapport mais de répondre aux questions que les membres voudront bien **préparer à l'avance.** La discussion n'en sera que plus vivante.

Avant de terminer nous tenons à remercier très sincèrement tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont apporté leur soutien ou leurs critiques salutaires, les deux également nécessaires, le tout étant dans la manière !

Au comité, nos discussions sont souvent animées, les décisions à prendre pas toujours faciles. Il est bon de savoir alors que le 15 SPG peut compter sur l'appui de nombreux supporters.

Aux membres du comité va la vive reconnaissance de la soussignée. Leur présence, leur appui solide, leurs conseils judicieux, leur amitié parfois rude et leur patience ont été un stimulant efficace. A ceux qui nous quittent, mes vifs remerciements aussi, pour tout le temps, l'énergie et l'esprit de collaboration qu'ils ont mis sans compter à disposition de notre association.

Liliane Urben, présidente.

Rapport financier

EXERCICE 1977-1978

Pertes et profits

Charges hors expl.		78 585.40	
Présidence	70 719.40		
Traitements div.	20 825.15	91 544.55	
Exploitation [1] :			
Loyers	3 080.—		
Frais postaux	3 320.40	12 097.90	
Relations	1 157.95	1 157.95	
Réceptions et assemblées	3 573.40		
A.A.A. 77	4 319.80	7 893.20	
Déplacements		4 913.80	
Frais spéciaux :			
Nouveaux locaux	6 174.35		
Semaine Ed. perm.	2 034.70	8 209.05	
Produits :			
Produits divers			6 551.85
Cotisations			200 461.40
Amendes			1 500.—
Solde de l'exercice		4 111.40	
		208 513.25	**208 513.25**

[1] Comme je vous l'avais proposé l'an passé, je n'ai placé en avant colonne que les plus grands postes.

Bilan au 31.3.78

Actifs		**Passifs**	
Compte courant	12 159.85		
Poste	40 740.67		
Matériel	5 295.90		
Epargne	24 470.55		
Cotisations à recevoir	10 000.—	Provision pour frais à payer	45 000.—
Titres	50 500.—	Capital	98 166.97
	143 166.97		**143 166.97**

Chronique CIA

Nouveau système

Le dernier bulletin de santé de tante Cécile-Isabelle A. (« Educateur » No 4, janvier 1978) a fait état des **principes généraux** adoptés par l'assemblée des délégués du 8 décembre 1977. Depuis lors, le comité, le secrétariat et les personnes mandatées « ad hoc » n'ont pas chômé. En effet, une fois les grandes lignes du nouveau système tracées, encore faut-il considérer le régime dans tous **ses détails,** actuariels, financiers, techniques, juridiques, administratifs et autres !

Le comité a donc dû s'organiser en conséquence : une commission « ad hoc » fut créée, la CANS (commission application nouveau système), en vue de planifier le travail, distribuer les tâches et coordonner les études. Les commissions permanentes (financières, juridiques, techniques) se sont réunies à un rythme plus qu'accéléré, le comité a fait de même, afin d'étudier les diverses modifications suscitées par le nouveau système et établir les propositions d'application pratique à soumettre à l'assemblée des délégués.

De programme général en organigrammes et études, les **onze résolutions** votées par la dernière assemblée se sont concrétisées en **vingt-huit problèmes** de types divers, sans compter le travail de revision des statuts que les nouvelles perspectives impliquent.

Parmi les **questions demandant un choix important,** il faut citer : **durée** de la première période d'application du nouveau système de pilotage : dix ou vingt ans — problèmes relatifs aux **pensions :** indexation des anciennes et nouvelles pensions, augmentation des rentes d'invalidité et de survivants, choix de l'échelle linéaire et implications sur les taux de retraite (entre autres, sur les retraites anticipées) — suppression de la catégorie des **épargnants :** conditions de choix pour les épargnants actuels, modalités de passage à sociétaire, réserves médicales ou non dans l'avenir — détermination des **rappels** : définition d'une « fonction », d'un « déclassement », suppression des rappels sur les augmentations dues à l'inflation — situation des **finances d'entrée et rachats** : recensement et mode de compensation des finances d'entre payées ou en cours de paiement, nouveau barême de rachats — conséquence du « **libre-passage** » : définition et étendue de la prestation, définition de la « prime de risque », conventions collectives avec d'autres caisses.

On le voit, les problèmes d'application nécessitent bien des études, que comité, secrétariat et experts essayent de mener à bien dans des délais particulièrement courts.

Cependant, et c'est un de nos soucis, l'**information** doit suivre, afin que les décisions puissent être prises en connaissance de cause. Des **assemblées des délégués sont convoquées :** une le 17 mai, au cours de laquelle une information précise sera donnée par le président de la CANS, M. Pattaroni ; une deuxième le 14 juin (suivie selon les besoins d'une troisième le 23 juin), qui prendra un certain nombre de décisions. En ce qui concerne les **groupes C et D,** des réunions entre délégués, membres du comité CIA et membres du comité SPG, préparent les dossiers, discutent des options à prendre et donnent des votes indicatifs. De plus, le comité CIA a pris la décision d'éditer un **bulletin périodique « CIA-INFO »** qui vous parviendra courant mai : prenez le temps de l'ouvrir ; une partie des informations qui circulaient dans l'« Educateur » prendra désormais ce nouveau chemin, plus efficace pour l'ensemble des fonctionnaires ! Et faites-nous part de vos réactions, suggestions, propositions : nous en avons besoin pour mieux « coller » à la demande.

Rappels actuels

Quelques mots sur les rappels retenus, à leur étonnement, à bien des enseignants : la revalorisation attachée à l'évaluation des fonctions avait été prévue en plusieurs étapes ; après un « coulissement » pour les brevetés (1.1.1974), des augmentations sont intervenues au 1.7.1975, puis au 1.9.1976 et 1.9.1977 afin de rejoindre le stade final initialement prévu. C'est la dernière augmentation qui nous vaut le rappel que nous payons actuellement, jusqu'en septembre 1978. Certains (maîtresses enfantines, suppléants stabilisés, maîtres de disciplines spéciales) auront encore une augmentation au 1.9.1978 (la dernière !)... donc encore un rappel.

Tristesse

Permettez-moi de terminer cette chronique en exprimant mon souvenir affectueux et ma gratitude à l'égard du professeur E. Kaiser, décédé brusquement le 26 avril. M. Kaiser, un des « pères » de l'AVS, avait donné à la CIA une grande partie de ses forces et de son temps ces dernières années ; nous lui devons la conception du « nouveau système », proposé après de nombreuses et sérieuses études sur la situation de la CIA. Toujours prêt à répondre à nos questions, toujours soucieux d'explications simples et compréhensibles pour l'interlocuteur, toujours respectueux des idées exprimées par autrui, M. Kaiser avait très vite gagné la confiance des membres du comité. Homme de science respecté sur le plan international, expert de l'ONU, du BIT, trésorier et conseiller mathématique de l'Association internationale de la sécurité sociale, il était aussi très attentif aux possibilités de réalisation pratique : théorie et pratique ne faisaient qu'un dans sa conception généreuse d'un développement humain et social meilleur, vers lequel il tendait toutes ses forces. Merci, M. Kaiser, nous ne vous oublierons pas.

Liliane Palandella.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Mme Liliane URBEN, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, 1204 GENÈVE, tél. (022) 29 26 60.

VOTATIONS FÉDÉRALES DES 27 ET 28 MAI 1978

Attention collègues, un dernier rappel, la SPR soutient la loi sur l'aide aux Hautes Ecoles et à la recherche.

Comité central du 28 avril 1978

Communications

Notre président a assisté à la dernière séance de la commission consultative des études pédagogiques. Un préavis a été donné quant à la nomination d'un maître de sciences à l'école normale ; il semble que l'un des deux candidats « restants » ait été « choisi ».

Notre président nous donne un résumé des priorités données au contenu du projet de la commission pédagogique de la CDIP se rapportant à l'examen de la situation de l'école primaire. Projet SIPRI.

Ces priorités sont :

— les objectifs et les contenus de l'enseignement et plus précisément : a) l'emploi du temps des élèves ; b) l'étude comparative intercantonale des objectifs d'enseignement codifiés (lois, plans d'étude, ordonnances) ;

— l'évaluation et la sélection des élèves et plus précisément les problèmes entre la période préscolaire et l'école primaire.

Parmi les objets destinés à une exécution ultérieure, citons les modes d'évaluation des élèves.

La coopération à l'école, la coopération entre les élèves, les autorités et les parents et plus précisément les contacts et coopération parents/école.

Ces priorités ont été définies lors de la dernière rencontre CS / I - SPR.

Le projet SIPRI est en consultation jusqu'au 30 juin 1978. Un prochain CC le mettra à l'ordre du jour.

Guilde de documentation SPR

Notre collègue Maurice Nicoulin a proposé au comité de la Guilde l'édition d'une plaquette consacrée à un poète belge méconnu : Maurice Carême. Le président de la SPR a suggéré de distribuer cette plaquette aux participants du Congrès SPR de Fribourg en novembre 1978.

Statut de l'enseignant

Nous proposerons de limiter à UN an au maximum la durée de l'engagement, suivie de la nomination à titre définitif, de tout « nouvel » instituteur ou institutrice « titré(e) », ceci contre l'avis de nos collègues secondaires VPOD qui ont proposé par la voix de leur représentant Jeanquartier de limiter à 2 ans la durée de l'engagement...

Enseignement de l'allemand

Vingt maîtres sont chargés d'établir un rapport quant à l'expérimentation de la méthode « Auf deutsch, bitte ! » à l'issue de l'année scolaire 1979-1980.

Entrevue

Une délégation (voire le CC au complet) rencontrera le chef du DIP le vendredi 16 juin à 17 h. au Château.

J.-P. Buri.

VOTATIONS FÉDÉRALES DES 27 ET 28 MAI 1978

Attention collègues, un dernier rappel, la SPR soutient la loi sur l'aide aux Hautes Ecoles et à la recherche.

Syndicat ou corporation ?

L'enseignement est à base de répétition, dit-on. L'information AUSSI. Les normaliens qui reçoivent encore notre journal, les collègues qui le lisent au rabais dans les salles des maîtres sans être membres de notre syndicat cèdent peut-être parfois à la tentation de croire (ne les encourage-t-on pas dans certaines occasions...) que puisqu'il y a deux associations d'enseignants il y a deux ensembles de préoccupations, deux ensembles pas forcément identiques sinon opposés ?

Je crois pouvoir prétendre que c'est absolument faux ! Il est exact que la SPN a été fondée en 1860. Mais il est aussi exact qu'après avoir été dissoute sans aucune possibilité de recours équitable, la SPN devenue SPN-VPOD dès 1951, cette SPN que de nombreux collègues du Haut sont stupéfaits d'apprendre qu'elle existe encore car on fait tout ce qu'il faut pour entretenir cette légende des 400 fantômes ! ! !, cette SPN donc est devenue le Syndicat autonome d'enseignants. Ceci pour un temps relativement court. Car depuis un an environ, nous nous sommes ralliés au GAPEN, ce groupement où se côtoient magistrats, enseignants, gardes-forestiers, gendarmes, maîtres professionnels non inscrits à la VPOD qui, dans un réflexe « autruchien », ignore superbement ce mouvement qui quantitativement atteint les 2000 membres. Nous n'essaierons jamais d'ignorer qui que ce soit. La preuve en est notre journal qui très souvent évoque l'existence de nos collègues momentanément « éloignés » par la manœuvre « intelligente » du pouvoir absolu zurichois. Ce qui ne signifie pas du tout que nous détenons LA vérité. Oh non ! Mais nous ne pouvons prétendre vouloir ÊTRE le syndicat. Le prototype du syndicat, le syndicat en dehors duquel il n'y a pas de salut... syndical.

La forme de syndicat que nous avons eu la chance de découvrir en Yougoslavie : le Syndicat des activités sociales où sont réunis concierge, enseignants et directeurs, aide-infirmière et « grand patron », stagiaire et avocat, aide de bureau et premier « premier-secrétaire » (et j'en oublie...) me paraît encore meilleure.

Tous travaillent ensemble. Pas de hiérarchisation embarrassante pour l'un des PARTENAIRES, pas de protocole-frein, immédiateté d'empire comme au bon vieux temps des Waldstaetten ! Un Service est un service...

Syndicat ? Corporation ? Les préoccupations d'ordre financier sont essentielles, certes. Mais n'oublions pas l'école. L'enfant. Ces filles et ces garçons qui semblent avoir été un peu oubliés dans l'esprit du troisième rapport de CIRCE III. Comme si brusquement, en quittant sa classe de 9e année, on avait à faire à un « préadulte », à un producteur rentable le plus rapidement possible, un producteur bien dressé à certains réflexes économiques et sociaux. Quand l'école comprendra-t-elle qu'il faut laisser à d'« autres » le soin de décider ce que penseront les futurs salariés, qu'elle

« doit » favoriser l'esprit capable d'abstraire et se préoccuper moins de l'esprit plus concret. Quand comprendrons-nous que M. Ducommun se trompe lorsqu'il disait : « L'avenir de la Suisse est aux cols bleus... » Et pourtant cet homme, qui fut directeur des PTT, était capable d'abstraire. Mais il avait saisi le fond du problème, lui. Et dans ce domaine bien précis de CIRCE III, la SPR (donc toutes les SP' cantonales), la SPR **SEULE** peut prétendre participer à la mise en place d'une école vraiment « circéenne ».

Le perfectionnement du corps enseignant par le canal de l'éducation permanente, les contacts avec les collègues d'autres nations, ce temps de réflexion profonde qui précède et perpétue un congrès quadriennal, la maintenance d'une riche Guilde de documentation où des PRATICIENS travaillent à créer un matériel didactique simple et rationnel, le renforcement des liens entre les enseignants romands, suisses et du monde entier (et ce renforcement implique AUSSI l'étude de problèmes sociaux...), tout cet apport indispensable à une école actuelle et réaliste, seule la SPR — et le SAE-SPN par conséquent — peut le favoriser, sinon l'assumer efficacement.

Nous ne cessons de croire à un rapprochement nécessaire, puis indispensable des enseignants neuchâtelois. Notre syndicat-pilote a déjà éclaté. Ses statuts de 1977 ont déjà été adaptés à la situation nouvelle car notre mobilité est très grande dans le domaine de l'orientation générale du syndicat. Normaliens, jardinières d'enfants, puis maîtres secondaires et gymnasiens, maîtres professionnels peuvent y adhérer. Si le nombre est encore assez restreint, la qualité y est. Et tout a un commencement...

Au plan suisse également, les frontières tombent. Et il suffit de lire la « Schweizerische Lehrerzeitung », l'« Educateur », le « Journal de la SSPES », le « Primarschule Magazin » de l'IMK, pour saisir l'évolution actuelle de l'état d'esprit dans lequel les trois grandes associations suisses d'enseignants travaillent. Elles représentent plus de 40 000 salariés exerçant le même métier. Et je ne vois vraiment pas pourquoi l'enseignant devrait attendre une ouverture « ailleurs » pour créer un syndicat national des enseignants. Quand prendrons-nous conscience de notre métier qui n'est ni « meilleur » ni moins « valable » qu'un autre. Et il faut reconnaître que les « cols bleus » ont compris cette nécessité bien avant nous...

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, 2074 **MARIN.** Tél. (038) 33 15 05.

Jura

Assemblée des délégués de la SEB

Le partage de la fortune entre la SEB et le SEJ, la création d'une commission d'étude pour la réforme des structures et les adieux à M. Simon Kohler, directeur de l'Instruction publique, ont été les points forts de l'assemblée ordinaire des délégués de la Société des enseignants bernois qui s'est déroulée le 26 avril dans la salle du Grand Conseil de l'Hôtel de Ville de Berne. Si l'optimisme était de rigueur en ce qui concerne le premier objet cité, il n'en était pas de même pour le second, pour lequel on vit les interpellateurs se succéder à la tribune afin de combattre certaines propositions du comité central. Mais celui-ci, visiblement satisfait, l'emporta finalement avec aisance, ce qui constitue une nouvelle preuve de la confiance que les sections mettent en leurs représentants.

Fritz Gerber, ce vieux montagnard à la crinière d'argent, présidait avec efficacité pour la dernière fois. Son successeur sera Hans-Rudolf Neuenschwander, maître de gymnase, qui connaît bien les collègues jurassiens pour avoir dirigé avec maîtrise la commission paritaire de partage de la fortune.

Les adieux à M. Simon Kohler

Hans Perren, président du comité cantonal, remit à M. Simon Kohler, conseiller d'Etat démissionnaire, directeur de l'Instruction publique, une belle gravure originale de 1860. Il le remercia, au nom de la SEB, pour tout le travail qu'il avait accompli et pour la collaboration régulière qu'il avait instaurée entre son département et les porte-parole des enseignants. « Il écouta toujours nos propos avec bienveillance, dit Hans Perren, et accepta nos propositions quand cela lui était possible. Il nous considéra comme de véritables partenaires. »

« On ne quitte pas un « chantier », comme celui que je cède à un successeur que je recommande à votre compréhension, sans une certaine mélancolie, répondit M. Kohler très applaudi. Elle procède à la fois de l'examen de conscience et d'un certain déchirement. »

Il dit comment il avait voulu avec la SEB des contacts ouverts, transparents, sans masque — ce qui ne s'est pas fait tout seul — pour atteindre le rang d'institution. « Je pense, poursuivit-il, que tous les supports d'une société d'harmonie et de justice doivent s'épauler mutuellement. Il n'est pas question pour autant d'abdiquer de part et d'autre les responsabilités qui nous incombent. Il est hors de doute que rien ne serait plus contraire aux intérêts d'une société de progrès que se cacher derrière les façades de la collaboration devenue alors une mascarade. » Parlant de l'avenir de l'école, M. Kohler exprima le vœu que parallèlement à l'évolution des conceptions et des modes de vie, il lui soit donné, dans son autonomie, d'en assumer les mutations. Que dans le labyrinthe des innombrables méthodes fusent des suggestions heureuses, mais qui seront toujours remises en question parce qu'elles ne dispenseront jamais de l'école, de la communication entre le maître et l'élève.

Après avoir assuré qu'il avait tenté de fournir aux enseignants les moyens de leur travail, M. Kohler conclut : « Je sais qu'ils sont bien peu de chose eu égard aux potentialités inappréciables du corps enseignant. Je sais, j'en ai vérifié les efforts, qu'ils demandent une grande part de don de soi. Je vous remercie de le consentir sans cesse. Malgré les ingratitudes et les paradoxes qui, légitimement, pourraient tenter de parfois jeter le manche après la cognée. Le propre de l'engagement, c'est précisément de le dominer sans cesse. Malgré les remous et les vagues suscités par les innombrables censeurs et autres stratèges ou maîtres à penser qui, pour avoir un jour franchi le seuil de la classe, prétendent définir toutes les clés d'or de la chose enseignée, de la pédagogie et de la gestion partagée de l'école. Je continue à croire en l'école, parce que je la sais la plus forte... Sa force étant l'intelligence et ses printemps autant de renouveaux ! »

Le partage de la fortune

Pour Hans-Rudolf Neuenschwander, l'esprit qui présida à la mise sur pied du règlement de partage des biens de la SEB pourrait servir d'exemple. Les quatre représentants du futur canton et les trois délégués de l'ancien canton purent, à Berne et à Delémont, travailler dans une atmosphère très collégiale, détendue, empreinte d'amitié. Et même les estimations des immeubles, effectuées par deux grou-

pes d'experts désignés par chacune des deux parties, ne changèrent rien au climat, puisqu'il ressortit des études faites des différences extrêmement faibles variant de quelques pour mille. Tout a été préparé pour la séparation, conclut le président de la commission en formant les vœux les meilleurs pour le Syndicat des enseignants du Jura, et la liquidité est assurée par la caisse de la SEB afin que tout se passe avec facilité pour la jeune association.

Paul Sanglard, vice-président de la commission et vice-président du comité provisoire du SEJ, remercia ses collègues bernois, le comité cantonal et le secrétariat, pour l'aide précieuse et indispensable apportée dans les travaux, mais aussi pour leur accueil chaleureux. En disant la profonde reconnaissance du comité provisoire et de tous les enseignants du futur canton, il souhaita que, par-dessus les frontières nouvelles, soient maintenus et perpétués les liens d'amitié, et que vive et prospère la Société des enseignants bernois.

Le rapport d'activité du président SPJ

Marc-Alain Berberat, à qui il incombait de rapporter sur l'activité de la SPJ qu'il préside, constata lui aussi combien il était agréable de voir la séparation entre enseignants du futur canton et enseignants du canton de Berne s'effectuer dans une atmosphère empreinte de compréhension et d'amitié. « L'attitude de la SEB et de ses organes dirigeants, dit-il, a été hautement appréciée par les collègues jurassiens qui ont toujours mesuré le privilège d'appartenir à une association professionnelle aussi efficace et dynamique que la vôtre. Il est vraisemblable que les enseignants du futur canton du Jura sauront, à l'avenir, entretenir des relations privilégiées avec leurs collègues du Jura bernois, sans doute, mais aussi avec leurs collègues alémaniques de l'ancien canton. »

Parlant ensuite du travail du comité SPJ, le président releva que, malgré son activité restreinte en raison des tâches déjà accomplies par les comités provisoires de la SEJB et du SEJ, de nombreux dossiers demeurent communs aux deux associations. Parmi ceux-ci, il importe de signaler le rapport de la commission des structures ayant trait à l'introduction éventuelle d'un système d'école globale. Mais la préoccupation principale du CC fut cependant l'important problème de la constitution de l'école romande, et en particulier de la mise au point des plans d'études qui devraient lui donner corps. Alors que certains de ces plans sont déjà en vigueur pour les quatre premières années de la scolarité et que ceux des deux années suivantes vont tantôt être adoptés par les chefs des Départements de l'instruction publique des cantons romands et de Berne, il semble que la coordination scolaire pour les trois dernières années ait du mal à partir. Certaines voix s'élèvent, notamment dans les rangs des enseignants secondaires, visant à restreindre les disciplines susceptibles d'être coordonnées. D'autres problèmes se posent quant à la mise à disposition à temps de certains moyens d'enseignement indispensables à la continuité des nouveaux programmes introduits, en mathématique notamment.

Sur le plan strictement cantonal, et de concert avec la SEB, le problème de plus en plus lancinant du chômage chez nos jeunes collègues a retenu toute l'attention du comité SPJ. Il a eu à se prononcer sur l'organisation de cours de perfectionnement intensifs dont l'objectif double était d'accélérer dans les meilleures conditions l'introduction de certains nouveaux plans d'étude tout en permettant à nos jeunes enseignants de bénéficier d'un emploi temporaire. Jusqu'à la fin de l'année en cours, dit en terminant Marc-Alain Berberat, et au-delà peut-être si le sort en décide ainsi, la SPJ continuera l'œuvre qu'elle a entreprise et demeurera attentive aux sollicitations diverses du corps enseignant et aux propositions des autorités scolaires, car elle n'entend pas désarmer avant que la relève ne soit assurée de façon officielle par le Syndicat des enseignants du Jura et la Société des enseignants du Jura bernois.

Une commission d'étude pour les problèmes de structures

S'estimant lésés par les proposition du comité cantonal dans son projet de mandat de la commission des structures de la SEB, deux membres de ce comité maîtres secondaires, soutenus par plusieurs de leurs collègues, présentèrent des propositions différentes ayant trait à la composition de la commission (représentants des associations régionales et des associations de degrés), mais surtout s'opposèrent à ce que la nouvelle structure « préserve le sociétariat direct de chaque enseignant et ses droits dans la SEB ». Par Hans Perren, président, le comité cantonal défendit son projet fermement, appuyé efficacement par un autre maître secondaire, qui reprocha au comité des enseignants secondaires de ne représenter la base. Par 95 voix contre 17 puis par 104 contre 6, les deux propositions furent successivement repoussées.

Intervenant au nom de la SEJB, son président, Yves Monnin, avait craint la faible présence des Jurassiens bernois dans la commission des structures (1 membre sur 21). Le président SEB put l'assurer que la proportion serait ramenée de 2 à 20, sur quoi l'interpellateur se déclara satisfait.

Au chapitre des élections, relevons la belle marque de confiance donnée à Lucien Bachmann, qui est reconduit dans ses fonctions de vice-précident des assemblées.

A. Babey.

Le nouveau secrétaire-adjoint à la SEB

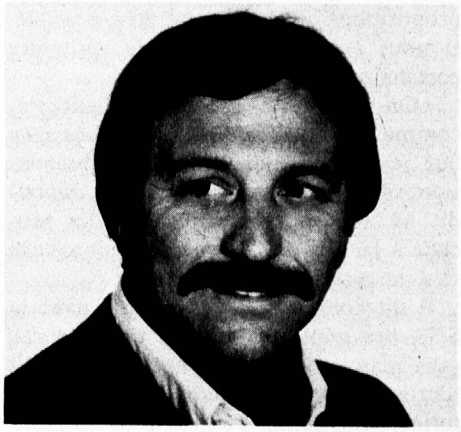

Pour remplacer Paul Simon qui quittera ses fonctions à la fin de l'année, le comité cantonal a nommé au poste de secrétaire-adjoint de la SEB notre collègue Yves Monnin, maître secondaire à Bienne. Il était seul candidat. Il entrera en fonction le 1er août, et travaillera donc conjointement avec Paul Simon jusqu'à la fin du mois de décembre.

Né en 1937 à Buix, Yves Monnin y a fait ses classes primaires avant de suivre le progymnase, puis le gymnase de l'Ecole cantonale de Porrentruy, où il obtint sa maturité littéraire. Il poursuivit ses études aux universités de Neuchâtel et de Berne, pour l'obtention du brevet de maître secondaire. Depuis 1960, il enseigne à l'Ecole secondaire française de Bienne-Madretsch. Il préside depuis 1976 la section Bienne-La Neuveville de la SEB, après en avoir été le vice-président pendant deux ans. C'est aussi en 1976 qu'il est devenu président de la commission des statuts du SEJB. Depuis le début de cette année, il préside le comité provisoire de cet organisme.

Sur le plan politique, Yves Monnin représente le Parti national romand (parti radical romand) au Conseil de ville de Bienne depuis 1974. Il assume la vice-présidence de ce parti.

Marié, il est père de trois enfants.

Nous le félicitons pour son élection et formons les vœux les meilleurs pour sa future activité.

A. Babey.

Le CC travaille pour vous

Le comité central de la SPJ s'est réuni le 27 avril en séance ordinaire à Moutier sous la présidence de Marc-Alain Berberat. Il a tout d'abord orienté une délégation du comité provisoire de la Société des enseignants du Jura bernois sur les tâches que celui-ci aura à mener dès qu'il deviendra opérationnel. La discussion a porté sur la composition et le travail du comité cantonal, sur le partage des biens, les représentations et indemnités et la fonction de rédacteur cantonal à l'« Educateur », ainsi que sur la préparation à la séparation.

Comme jusqu'à présent, le CC SPJ fera parvenir au comité provisoire SEJB chaque dossier qui l'intéressera directement. Yves Monnin, président de la délégation, a qualifié l'entrevue de très importante, puisqu'elle permettra à son comité, grâce aux renseignements fournis, de préparer l'organigramme pour la mise en place de l'association.

Le président Berberat a ensuite orienté le CC sur les travaux du CC/SPR et sur l'introduction du plan d'études du français. Les membres du comité ont encore rapporté sur les consultations faites auprès de collègues concernés sur les modifications à apporter dans la nouvelle édition du programme de mathématique en 1re année.

Le CC a procédé à une analyse complète de l'enquête « Enseignants à programme partiel » dont nous avons donné un large aperçu dans l'« Educateur » No 16.

ACM : on ne fait pas d'omelettes...

Le CC s'est occupé d'une lettre de la commission des moyens d'enseignement pour les écoles primaires. Son président, M. Maurice Péquignot, désire connaître l'avis du comité SPJ sur un problème des plus délicats touchant à l'introduction des activités créatrices manuelles au degré inférieur. On sait que, selon la répartition des leçons hebdomadaires du plan d'études, l'institutrice sera appelée à donner cinq leçons en ACM. Il est indispensable, dans l'esprit du Plan d'étude romand, que ces cinq leçons (travaux manuels et dessin) soient dispensées par la même maîtresse, en principe la titulaire de la classe. Or depuis quelques années, il se trouve qu'une trentaine d'institutrices du Jura et de Bienne ont cédé leurs deux leçons de travaux à l'aiguille à une maîtresse d'ouvrages. Dans ces cas-là, « pour appliquer le principe de l'unité de la matière », l'institutrice devra reprendre ses deux leçons ou alors céder les cinq leçons ACM.

L'une ou l'autre solution aura des incidences, on le comprend, aussi bien sur l'occupation des maîtresses d'ouvrages que sur celle des institutrices, avec, à la clef, des problèmes de salaire et d'assurance. On pourra aussi contester aux premières le droit d'enseigner à l'école primaire d'autres branches que les seuls travaux à l'aiguille.

En face de cette situation, la commission des moyens d'enseignement a envisagé les possibilités suivantes pour l'introduction obligatoire des ACM :

1. Les institutrices qui avaient renoncé à l'enseignement des ouvrages pourront sans autre reprendre les deux leçons cédées.
2. Les institutrices du degré inférieur auront l'obligation, en principe, d'enseigner les ACM dans leur classe.
3. Cette obligation ne pourra être supprimée que par un échange de branches portant sur l'ensemble des ACM (5 leçons).

Ces dispositions impliqueraient :

a) l'élimination des maîtresses d'ouvrages de l'enseignement partiel des ACM (2 leçons) au degré inférieur ;

b) leur reconnaissance d'enseignantes qualifiées pour dispenser l'ensemble des leçons ACM.

Avant de se prononcer, le CC consultera toutes les enseignantes membres de la SPJ directement touchées par ce problème.

A. Babey.

Le secrétaire central SEB élu député au Grand Conseil

Moritz Baumberger, secrétaire central SEB, siégera au Grand Conseil bernois. Lors des dernières élections, il a été brillamment élu sur la liste du Parti socialiste.

Nos félicitations.

B.

SEJ

Désignation des commissaires

Le comité provisoire du Syndicat des enseignants jurassiens a tenu sa séance ordinaire le 20 avril à Glovelier sous la présidence de Pierre Ielmi. Il a accueilli favorablement une demande de Roger Schindelholz, directeur de l'Ecole professionnelle commerciale de Delémont, qui souhaitait qu'en cas de constitution effective de l'Association des maîtres aux écoles professionnelles commerciales, on distingue, dans les statuts du SEJ, cette dernière de l'Association des maîtres aux écoles artisanales. Dans sa lettre, notre collègue insistait sur le fait que les premiers nommés ont leurs problèmes spécifiques et qu'ils n'ont rien de commun avec les seconds, si ce n'est que les deux catégories enseignent à des apprentis.

La prochaine assemblée générale du SEJ sera appelée à modifier l'article 9 des statuts dans ce sens.

Paul Sanglard, vice-président, conduisait une délégation du comité provisoire lors de la rencontre qui a eu lieu le 18 avril avec l'Association des psychologues. Les deux délégations ont convenu de mettre sur pied un groupe de travail formé de 6 personnes — 3 par association — qui sera chargé d'établir un inventaire des problèmes communs. Le CP a désigné sa délégation qui sera formée de Françoise Doriot, Michel Huot et Paul Sanglard.

Organisation du SEJ

Le CP a examiné le travail à effectuer dans l'organisation du SEJ et il a réparti les tâches de la façon suivante :

a) Règlement sur la protection des sociétaires en cas de non-réélection injustifiée : Jean-Marie Ory et Michel Huot.

b) Institutions sociales du SEJ : Pierre Ielmi, Francis Theurillat, Françoise Doriot, Paul Kury, Laurent Froidevaux.

c) Assemblée des délégués - Règlement du fonctionnement : Jean-Marie Ory et Paul Simon.

d) Droit de grève : Le problème sera repris ultérieurement.

e) Commission pédagogique : Michel Boillat, Marc-Alain Berberat + un membre de chaque section (à désigner par celle-ci).

f) Commission des traitements : Paul Sanglard, Marc-Alain Berberat + un membre de chaque section (idem).

g) Commission éducation permanente: Michel Huot, Alexandre Hof + un membre de chaque section (idem).

h) Commission Croix-Rouge jeunesse: reprise de l'actuel règlement de la Commission CRJ de la SPJ.

i) Centre d'information pédagogique : Georges Varrin, responsable du CIP, sera consulté, ainsi que sa commission, sur l'élaboration du futur règlement.

j) Secrétariat central et étude du budget : Pierre Ielmi, François Beucler, Françoise Rais, Pernette Ingold, Paul Simon, Laurent Froidevaux.

k) Statuts types pour les sections : Paul Simon.

l) Règlement des indemnités : Paul Simon.

m) Associations du SEJ : Paul Simon.

n) SPR, CARESP, « Educateur » : le problème sera repris ultérieurement.

Entrevue avec le bureau de la Constituante

Le CP a ensuite pris connaissance des résultats de la campagne d'adhésion au SEJ (voir « Educateur » nº 16). Il a décidé de ne pas exiger la finance d'entrée pour les 17 enseignants qui avaient envoyé leur demande d'adhésion après le 31 mars.

Il a désigné sa délégation qui rencontrera le bureau de la Constituante. Elle sera formée de Pierre Ielmi, président, Paul Simon, secrétaire, Paul Sanglard, vice-président, Paul Kury, Marc-Alain Berberat, Michel Boillat, Michel Huot.

A. Babey.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

— Eh bien, on nous demandera, je suppose, les dates de toutes les batailles qui se sont livrées dans le monde depuis que les hommes se battent : les batailles des Juifs, les batailles des Grecs, les batailles des Romains, celles des Sarrasins, des Allemands, des Espagnols, des Français, des Anglais, des Polonais et des Hongrois... Non seulement les batailles, mais encore les noms des généraux qui commandaient, les noms des rois, des reines, de tous les ministres, de tous les enfants et même de leurs bâtards !

— Oh ! tonnerre de nom de nom ! mais quel intérêt y a-t-il à vous faire rappeler tout ce qui s'est passé du temps et depuis le temps que saint Joseph était garçon ? Il ne semble pas possible que des hommes pareils s'occupent de telles vétilles ! On voit bien là qu'ils n'ont pas autre chose à faire.

Frédéric Mistral,
« Mémoires et Récits »
Ed. La Guilde du Livre, Lausanne.

Au comité provisoire de la SEJB

Dans sa seconde séance, le comité provisoire de la SEJB a procédé à la désignation de son caissier — poste non repourvu jusqu'à ce jour — en la personne de Jean-Pierre Monti, maître secondaire à Tavannes.

Jusqu'à la dissolution de la SPJ, le rôle du caissier sera limité à la gestion d'un modeste budget, constitué par un versement de deux francs par membre provenant de la caisse de la SPJ (versement identique pour le SEJ). Les trois sections de la SEJB comptent 691 membres, so 290 pour Bienne-La Neuveville, 191 pou Courtelary et 210 pour Moutier. Toute les autres tâches financières qui incomb ront l'année prochaine à la SEJB demeu rent pour l'instant du ressort de la SP.

A la suite de la nomination au poste d secrétaire-adjoint de la SEB de son prés dent actuel, Yves Monnin, le comité pro visoire de la SEJB devra prochaineme désigner son successeur.

B.

Nouvelles du centre de perfectionnement

Programme des cours 1979

L'établissement du programme pour l'année 1979 revêt un caractère particulier et toutes les propositions définitives devront parvenir au centre de perfectionnement jusqu'au **20 juin prochain.**

Nous serons particulièrement heureux de recevoir des enseignants de nombreuses suggestions ; nous rappelons qu'il est indispensable d'indiquer sur chaque proposition transmise au centre (veuillez utiliser la formule insérée dans le livret de cours 1978, page 127) :

— le lieu précis ou se déroulera le cours (localité) ;
— la ou les date(s) prévue(s) ; dans tous les cas la date de la première rencontre doit être indiquée.

Initiation nouvelle

Nous souhaitons offrir la possibilité à chaque école et commission d'école de proposer l'organisation dans les locaux mêmes de l'école d'un ou de plusieurs cours qui permettent en particulier :

— de répondre aux désirs, besoins et préoccupations du corps enseignant et des autorités scolaires d'une localité ou d'un établissement ;
— de choisir des dates et des heures de cours favorables ;
— l'organisation possible de cours en fin d'après-midi ;
— de supprimer ainsi pour certains cours les pertes de temps dues aux déplacements ;
— de favoriser la collaboration et les échanges entre enseignants et éventuellement d'autres personnes.

Nous nous permettons de suggérer au écoles et commissions intéressées de de mander jusqu'au 20 juin l'organisatio d'un cours ayant déjà figuré dans les pro grammes 1973 à 1978 ou de proposer u nouveau cours, séminaire, entretien o autre manifestation de perfectionnemen

Cours semestriels

Nous rappelons que le groupe de tra vail a terminé son rapport ; la traduction française paraîtra sous peu. Le documen peut être demandé pour consultation a secrétariat du centre.

Cours d'été

Quelques inscriptions peuvent être en core admises ; veuillez prendre contac avec le secrétariat du centre.

Exposition

Tolk, Voirol, Wiggli et Coghuf (10 juin au 21 juillet)

Dans le cadre du cours Nº 5.114, les maîtres et maîtresses de dessin et tous les enseignants intéressés auront la possibilité de participer à une visite commentée de l'exposition organisée à l'occasion du Centenaire de l'école secondaire de Saignelégier **les mercredis 14 et 21 juin prochain,** de 14 à 16 h.

Objectif : préparer une éventuelle visite avec les enfants. Un catalogue sera remis gratuitement à chaque participant.

Inscription : à adresser jusqu'au 5 juin au Centre de perfectionnement, rue de l'Hôtel-de-Ville 16, 2740 Moutier.

Le directeur
W. Jeanneret.

TRIBUNE LIBRE

Jn enfant, un avenir... des lois et des hommes

Mon fils Dominique désire apprendre oulanger-pâtissier-confiseur. Avant de ommencer sa dernière année à l'école se-ondaire de Corgémont, il demande la ossibilité de suivre les cours ménagers our mieux se préparer à sa future profes-ion. Cette demande qui paraît s'inscrire ogiquement dans un cadre scolaire (il a des leçons de latin pour se préparer à ntrer au gymnase) va rencontrer des bstacles incompréhensibles.

— D'abord, le directeur de l'école, sur-ris, ne peut assumer ni une décision, ni n appui de ma demande. 15 août 1977. Renvoi à l'inspecteur.

— Au téléphone, l'inspecteur me fait omprendre qu'une décision de ce genre st hors de sa compétence. 15 août 1977. Renvoi à la DIP.

— La DIP, par l'adjoint au service de enseignement, donne une réponse néga-ve. Motif : article 38, alinéa 2 (voir plus oin). 29 août 1977.

— Après une nouvelle tentative auprès e la DIP, ma demande est refusée une ois encore, par le même fonctionnaire. 18 ovembre 1977.

— La commission d'école, à qui j'ai ansmis ma requête qui était appuyée par Conseil municipal de Cortébert, se dé-lare « incompétente en la matière, le cas yant été déjà tranché par une instance upérieure ». 23 décembre 1977.

— Je demande une audience au direc-eur de la DIP : 19 janvier 1978.

— L'entrevue n'est pas accordée. La ttre qui confirme point par point les eux réponses précédentes est signée par directeur de l'Instruction publique en mplacement : signature illisible. 24 ars 1978.

Ainsi donc, il est possible à un futur étudiant d'être dispensé des branches obligatoires pour mieux se préparer à ses études, mais il est impossible à un futur apprenti de suivre une branche en fonction de son option professionnelle : pour lui, pas de dispense.

Pourquoi une demande de portée restreinte, ne concernant qu'un seul enfant est-elle tranchée à Berne, par un fonctionnaire qui est adjoint au service de l'enseignement ?

L'article 38, alinéa 2, invoqué pour motiver le refus a la teneur suivante :

> *La commission d'école peut accorder les dispenses dans les cas suivants :*
> *a) pour raison de santé au vu d'un certificat médical,*
> *b) pour décharger des élèves qui se préparent à entrer dans une école supérieure.*

Mais pourquoi donc les autorités compétentes n'ont-elles pas tenu compte de l'article le plus important, celui qui donne l'esprit de la loi ?

Article 16 al. 4 :

En sa qualité d'école populaire supérieure, l'école secondaire doit en particulier, par un enseignement complet, donner aux enfants qui en ont les capacités une formation devant leur permettre plus tard, avec des facilités accrues, le choix d'une profession.

Pourquoi ce refus, alors que chacun s'accorde à dire que la demande est logique, positive ?

Pourquoi les autorités ont-elles choisi une interprétation légale permettant de refuser la requête, et non celle qui les autorisait à l'accepter ?

Ce refus a-t-il été dicté par des sentiments personnels ? (Le directeur d'école, l'inspecteur et l'adjoint au service de l'enseignement me tutoient et connaissent en partie mes options pour une pédagogie autogérée et pour un socialisme autogestionnaire.)

Quelles que soient les raisons de ce refus, je le considère comme inadmissible, anti-pédagogique, en contradiction totale avec l'esprit de la loi sur les écoles secondaires.

Le dossier est à disposition.

Eric Stöckli,
2607 Cortébert.

Jura, 23e canton suisse

Les commandes du dossier : « JURA, 23e CANTON SUISSE » doivent parvenir au Centre d'information pédagogique, école normale, 2900 Porrentruy.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34

VOTATIONS FÉDÉRALES DES 27 ET 28 MAI 1978

Attention collègues, un dernier rappel, la SPR soutient la loi sur l'aide aux Hautes Ecoles et à la recherche.

COURSES D'ÉCOLE SUR LE BLONAY - CHAMBY

Instructif ! Divertissant ! Amusant !

Visite du musée-dépôt avec plus de cinquante véhicules dont de nombreuses locomotives à vapeur.

Les courses d'école peuvent être commandées pour les jours suivants :

31 mai, 6 juin, 9 juin, 14 juin, 20 juin, 23 juin

Blonay dép. 10 h. 15 - Chamby arr. 10 h. 30

Chamby dép. 10 h. 35 - musée arr. 10 h. 39 (visite)

Musée dép. 11 h. 20 - Blonay arr. 11 h. 35

Renseignements et commandes : ADIVE, place de la Gare 5, 1800 Vevey.
Tél. (021) 51 48 25 ou 27 29 47

LEYSIN A vendre pour raison d'âge

PENSION

de 50 lits, éventuellement 70 lits, avec terrains de 1200 et 3900 m²
Prix à discuter
D. Herminjard, ch. Arche 59A, 1870 Monthey
Tél. (025) 4 67 14

ENFIN EN SUISSE

les célèbres couleurs Aubert et Pillon. (gouache, encre, feutre, etc). Rabais de lancement 20 %. Demandez notre catalogue

PAPETERIE **Savary**
1196 Gland -- Tél. 022/ 64 24 20

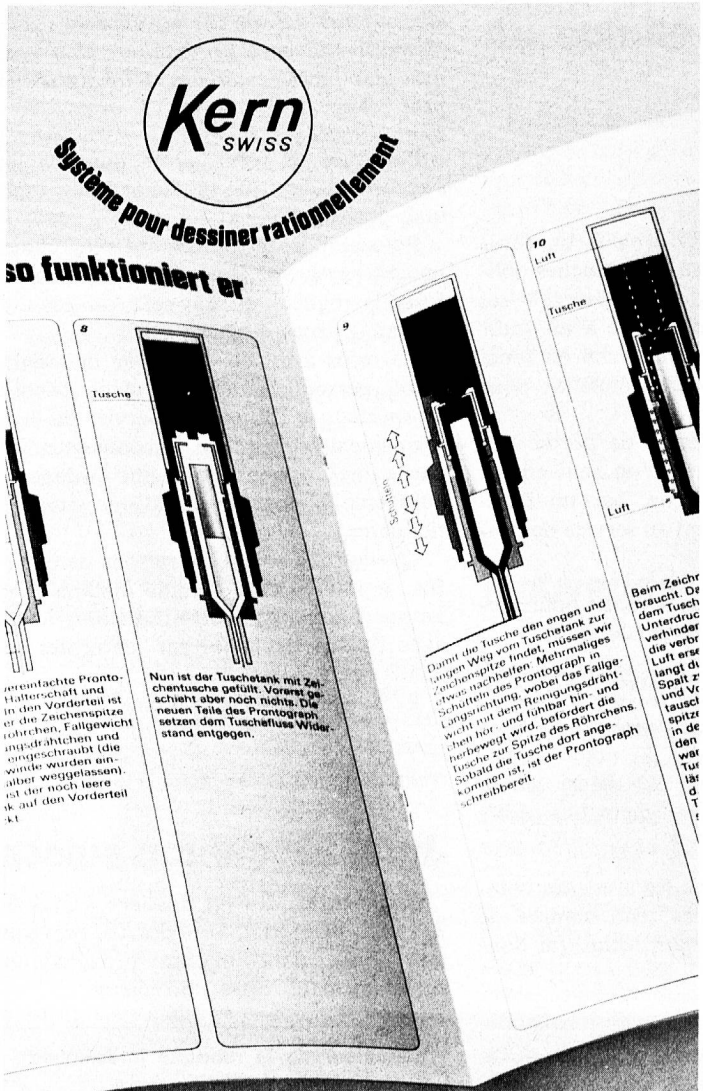

«Conseils pour le dessin à l'encre de Chine»

Tel est le titre de la nouvelle brochure en couleur, dans laquelle nous relevons les points suivants à l'intention de tous les utilisateurs, anciens et nouveaux, du stylo à encre de Chine Prontograph Kern:

- la construction et le fonctionnement du Prontograph Kern,
- la manipulation du stylo afin qu'il dessine toujours de façon impeccable,
- comment éviter des dérangements,
- que faire si des ennuis surgissent malgré tout.

Kern & Cie S.A., 5001 Aarau
Téléphone 064-25 11 11

Envoyez-moi s.v.p. votre brochure «Conseils pour le dessin à l'encre de Chine»

Nom _____

Profession _____

Adresse _____ 32

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DU CANTON DE VAUD

Collaboratrice au CIC

pour la préparation d'activités et de jeux éducatifs, dans le domaine de la « Découverte de l'image ».

Cette collaboratrice est demandée pour une année. Ce temps pourrait être prolongé, selon les besoins du CIC et selon les obligations de l'enseignante.

Conditions : la collaboratrice doit être une enseignante vaudoise, ayant l'expérience d'une ou des classes allant de la première enfantine à la 3e année primaire.

Le statut d'institutrice est maintenu et le retour à l'enseignement à temps complet garanti.

L'activité au CIC devrait être comprise entre le 30 % et le 50 % d'un poste complet d'enseignante.

Informations : elles peuvent être obtenues auprès de M. Jean-Pierre Golay, Centre d'initiation au cinéma, chemin du Levant 25, 1005 Lausanne, tél. (021) 22 12 82.

Inscription : jusqu'au 2 juin, à la même adresse. La décision de désignation sera prise par le département.

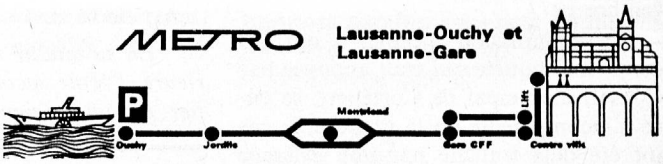

La communication la plus rapide et la plus économique entre **Ouchy** et les deux niveaux du centre de la **ville**.

Les billets collectifs peuvent être obtenus directement dans toutes les **gares ainsi qu'aux stations L-O** d'Ouchy et du Flon.

Fabrique d'engins de gymnastique, de sports et de jeux

Alder & Eisenhut AG

8700 Küsnacht ZH ✆ 01 910 56 53
9642 Ebnat-Kappel SG ✆ 074 3 24 24

Vente directe aux écoles, sociétés, autorités et particuliers.
Fournisseur de tous les engins de compétition et tapis pour les championnats d'Europe de gymnastique artistique 1975 à Berne.

« Les dysphasies »

Conférence du 20 avril 1978, organisée par la SRAPL, section Fribourg

Mme PAULE AIMARD DE LYON,
NEURO-PSYCHIATRE ET PSYCHOLOGUE INFANTILE

Quelle est l'origine des dysphasies ?

En clinique on en reste au stade des ıypothèses. L'origine de ce trouble grave ıu langage n'est pas encore bien définie.

Au stade des observations on peut ıéjà faire des classifications dans les TROUBLES du LANGAGE ORAL se-on l'importance clinique des perturba-ıions décelées.

Les DYSPHASIES se situent entre les RETARDS SIMPLES de langage et ces roubles graves et rares qu'on appelle AUDIMUTITÉS. Mais, en réalité, s'il y ı une espèce de continuité entre ces dif-ıérents syndromes cliniques les cas obser-ıés ne peuvent pas être définis avec une ıécision froide et les trois catégories ıeuvent se retrouver avec plus ou moins le gravité et les frontières entre ces cas ıe sont jamais nettes.

Les DYSPHASIES font partie des trou-ıles du langage intrinsèque.

On trouve :

- des troubles du langage faisant partie d'un tableau de retard général de développement ;
- des troubles de langage dus à un degré de déficit auditif ;
- des troubles de langage liés à une mauvaise organisation globale de la personnalité, type psychotique entre autres ;
- des troubles de langage dus à des lésions du système nerveux central dans la catégorie des enfants IMC.

Les troubles DYSPHASIQUES se si-ıent en dehors de ces catégories qui se aractérisent par ce qui reste, lorsqu'un nfant n'est ni sourd, ni psychotique, ni MC.

Le préfixe « DYS » indique une dys-onction et cette dysfonction est le fil onducteur qui peut caractériser ce trou-le grave du langage... un mauvais fonc-onnement des acquisitions.

Comment a évolué le concept de la ysphasie depuis les premiers écrits en ate de 1949 au 12e congrès des pédia-ıes de langue française ?

Quels étaient les auteurs de ce premier ıpport fait sur « les troubles du langage chez l'enfant » : Clément LAUNAY, Mme BOREL MAISONNY, DIATKINE et DUCHESNE. Ce sont les pionniers de la pathologie du langage.

On retrouve ces auteurs dans quantité d'articles sur la question et leurs observations se sont bien diversifiées depuis.

Ils classifiaient déjà :

— les troubles articulatoires ;
— les retards simples ;
— les audimutités.

Depuis, on s'est rendu compte, mais ce n'était pas évident à l'époque qu'il y avait un groupe important entre les retards simples et les audimutités et ils sont entrés officiellement dans la littérature médicale logopédique. Une série de deux rapports d'AJURRIAGUERRA et son équipe en 1963 et 1965 décrit officiellement et pour la première fois les dysphasies.

Ils mettent l'accent sur trois problèmes :

1. L'organisation du langage des dysphasiques est très particulière. Ce qui ne va pas, c'est leur langage un peu différent du nôtre et qu'on arrive mal à comprendre.

Grâce à la linguistique qui s'intéresse particulièrement à la pathologie du langage on peut mieux analyser et cerner la construction de leur langage.

2. La deuxième idée clé est toujours valable. Ce n'est qu'un aspect d'une organisation particulière de la personnalité des enfants dysphasiques. Il faut donc une approche générale des problèmes de l'enfant pour atteindre les problèmes du langage.

3. Dans la troisième idée clé, on observe dans la majorité des cas nombre de troubles cliniques ou associés :

— troubles auditivoperceptifs ;
— troubles psychomoteurs ;
— troubles de latéralisation ;
— tous les troubles trachtéognosiques qui sont la toile de fond des troubles du langage.

Cette étude d'AJURRIAGUERRA s'est faite sur 40 enfants DYSPHASIQUES étudiés deux ans plus tard sur 17 des 40 cas.

Il est intéressant de comparer ce que sont devenus les enfants rééduqués ou non.

Et ici on peut mettre en question l'efficacité de la rééducation. Depuis 10 à 15 ans une autre voie est venue des neuro-psychiatres d'enfants. Les neurologues ont étudié les limites cliniques très graves... les étapes prépsychotiques par exemple. Les neuro-psychiatres ont publié des études sur les dysharmonies évolutives et les lignes générales des organisations psychologiques qui sont toujours sous le signe d'une dysharmonie de l'organisation psychique et intellectuelle.

Depuis 10 à 15 ans les espoirs qu'on met dans la linguistique ont beaucoup changé.

Chez certains jeunes linguistes il y a des façons intéressantes de prendre les problèmes de l'acquisition du langage. Frédéric FRANÇOIS qui a publié « LA SYNTAXE DE L'ENFANT AVANT 5 ANS ».

A travers son mode d'approche, qui voit les structures en fonctionnement, on sent qu'on va pouvoir se servir de ces idées clés pour expliquer certaines des choses qui ne fonctionnent pas chez les dysphasiques.

Le concept de dysphasie a beaucoup évolué depuis 1949 mais surtout est devenu de plus en plus compliqué : psychiatres, psychologues, linguistes ont tous leur mot à dire et cela demande une synthétisation énorme de toutes ces disciplines.

Le fil conducteur de l'aspect clinique est le dysfonctionnement :

— sur le plan de l'organisation du langage ;
— sur le plan de certaines fonctions fondamentales de l'organisation psychique de l'enfant ;
— sur le plan de la personnalité.

Sur le plan de l'organisation du langage en consultation, il y a plusieurs étapes :

— fixer le niveau du langage et donner une appréciation **quantitative**, c'est très sommaire ;
— il est plus intéressant de faire le diagnostic **qualitatif,** c'est-à-dire de voir COMMENT il ne parle pas normalement ;
— ce qu'il ne sait pas organiser correctement sur les plans : MORPHO-SYNTAXIQUE, SÉMANTIQUE, PHONOLOGIQUE ? ;
— et pourquoi ?
— les structures sont-elles bloquées ou non ?

Dans les dysphasies, il y a souvent un retard de compréhension alors qu'en retard banal la compréhension sera toujours meilleure que la réalisation.

DANS LES DYSPHASIES, la compréhension n'est jamais NORMALE. Elle comporte aussi des TROUBLES de parole.

Mais quels sont les critères distinctifs ? C'est-à-dire qu'il y a-t-il de plus grave qu'un simple retard du langage ?

Aucun critère distinctif.

Les examens COMPARATIFS semblent la meilleure formule d'approche.

C'est par la comparaison des acquisitions faites de trois mois en trois mois qu'on pourra poser le diagnostic de retard simple du langage ou de DYSPHASIE.

Dans le 1er cas, les étapes se feront harmonieusement, dans le 2e cas il y aura certes évolution mais dysharmonique.

Il ne faut jamais considérer le langage de l'enfant comme quelque chose de figé. Le langage est toujours en mouvement, il évolue, il crée des formes nouvelles, élargit des structures et c'est ce fil conducteur qui nous permettra de voir ce qui n'a pas fonctionné chez un dysphasique.

Voici un exemple d'évolution, de progression vers des formes de plus en plus complexes sur le mot « chapeau » chez un enfant entre 12 et 30 mois :

ó, po, papo, chapó...

Voilà l'exemple de l'évolution, d'une progression sur le plan phonétique — plan de l'organisation morphologique — l'utilisation du pronom personnel, d'une phrase :

« je veux ça » entre 24 et 30 mois :
oé + geste
oé ta + geste
voé ta
zapè voé sa (Jean-Pierre veut ça)
ma voé ta
ma zoé voé ta
moi j'veux sa.

Chez l'enfant dysphasique on ne trouve pas une progression constante. Il élabore des structures figées et n'en peut sortir.

En voici un exemple, à 3 ans :

moi la mi liv sur loé la tab
moi mont sur loé ma sèz.

Ce qui est figé : « sur le ». Après quelques semaines le « loé » est de trop. Chez le dysphasique c'est ce stade qui durera alors que c'est quelque chose de fondamental.

Il y a des structures qui se figent et il n'arrive pas à s'en sortir.

Voici d'autres exemples :

loé sa i dor
la ti fi la dormir
la badam a dorm.
Et celui-ci, enfant de 8 ans :
pleuré la ti fi
tous i ploéré : ici c'est ploéré qui reste dans sa forme rigide.

Chez l'enfant, à tous moments de l'acquisition du langage on trouve d'anciennes structures, des nouvelles qu'il essaie d'utiliser et puis un peu des deux. Chez le dysphasique on trouve une persistance des formes archaïques.

Exemples : phrase où le sujet est postposé

lè vè lèb (elle est verte l'herbe)
ploéré la ti fi a di maman
où l'on trouve des inversions de structures
à lab poé pè
a bato ya.

Ces structures archaïques se marquent surtout sur le pronom personnel ; le prénom plus il ou elle : moi voé ou tu te plus le verbe et petit à petit moi plus verbe puis moi et je.

Chez les dysphasiques on ne trouve pas « tu », pas « moi », le prénom remplace le « je ».

On trouve aussi des modes d'utilisation du langage qui évoquent des tournures qu'on rencontre chez les aphasiques : des PARAPHASIES, le trouble d'évocation, le MANQUE de MOT.

Il est surtout intéressant d'observer et de tenir compte pour la rééducation des techniques que l'enfant emploie pour compenser son manque de mot.

La rééducation sera influencée par son type, son caractère, son comportement.

L'enfant passif, débordant, tout désordre, brouillon et ceux qui sont soucieux de se faire comprendre seront abordés différemment. Ceux qui sont habitués à ne pas se précipiter mais à dire et à répéter jusqu'à ce qu'il soit compris, ceux qui emploient des périphrases auront les plus grandes chances de progresser.

Voici le terme « lion ». Comment va faire l'enfant qui ne retrouve pas le mot (qu'il connaît) au moment voulu ?

En voici quelques exemples :

ben sé aun tig (pour un lion)
sé, sé une bête méchante
ben, i manj tout pi na une fourrure patou
patou pi la il a ... bé kom mé chveux quoi !

C'est riche d'un côté mais pauvre du point de vue linguistique.

D'autres suppléent comme ils peuvent, ils créent des mots :

le mot « tailleur » : ben sé loe koup vêtements. C'est dynamique !

Quand on trouve des exemples de ce type c'est encourageant, c'est une piste.

Un dysphasique utilise et réutilise ses persévérations sans qu'on puisse lui faire quitter ces adhérences.

Ce sont là des pistes de recherches.

Caractéritiques pour tous

Une dysphasie de la langue s'inscrit dans une dysharmonie globale du développement.

AJURRIAGUERRA remarquait déjà en 1949 :

— 55 % de troubles de la psychomotricité ;
— 25 % de mal latéralisé (au retest, 2 ans plus tard, il n'y avait pas d'évolution) ;
— 85 % de difficultés visuospatiales, retard du niveau de reproduction visuo-graphique et d'orientation du corps dans l'espace ;
— 50 % de troubles du rythme et presque dans tous les cas des auditivo-perceptifs (au retest, pas de changement).

Donc on trouve toujours des troubles concomitants, des dysfonctionnements et entre autres : des TROUBLES auditivo-perceptifs. Ils sont toujours présents. On sait mal les rééduquer. (Au retest, les troubles sont toujours présents.)

Qui faut-il rééduquer et comment ?

Ceux qu'on améliore le moins sont ceux qui ont les troubles auditivoperceptifs les plus importants.

Dysfonctionnements ? Oui, à tous les niveaux :

— langage ;
— troubles concomitants ;
— dysfonctionnement global de la personnalité.

On n'aboutira jamais à rien si on ne tient pas compte globalement des problèmes d'ensemble de l'organisation d'un mode de structuration de la personnalité de ces enfants.

Aspects du développement intellectuel.

Aspects de la personnalité.

On peut être dysphasique en étant très doué et on peut être dysphasique en étant peu doué et dans ce cas les rigidités le seront encore plus.

Organisation qualitative des possibilités ntellectuelles des enfants :

- tests non-verbaux : test BOREL MAISONNY, cubes de KOCH ;
- tests globaux : BINET-SIMON, TERMAN qui sont changés en tests verbaux.

Mme AIMARD se sert de ces tests (les erbaux) pour voir comment ils s'en sorent d'un test de langage et de vocabulaire. l ne faut pas calculer le QI et il faut ester prudent.

On retire de ces tests une grande hétéogénéité et la preuve que ces enfants 'ont pas une intelligence globale comarable à un modèle standard.

roblème de la dysharmonie générale et organisation du langage

AJURRIAGUERRA dans ses descripons intitiales avait déjà fait 3 groupes :

Groupe 1 : organisation de la personalité à peu près conforme aux normes. 1 % de bon niveau intellectuel et surtout elativement homogène. 0 % donc aucun nfant n'avait eu de problème et maladie 'enfance, hospitalisation, ni carence, ni uffrance d'aucune sorte, ni insuffisance ir le plan relationnel et affectif.

Groupe 2 : 37 % de relative dysharmoe évolutive et manifestations anxieuses. 1 % d'intelligence bonne. 47 % d'insufsance relationnelle sur le plan verbal irtout.

Groupe 3 : 35 % d'enfants ayant des oubles sévères et l'organisation de la ersonnalité soit prépsychotiques ou psyiotiques certains ou gravement dysharoniques. 57 % d'intelligents normaux. 2 % de maladies précoces, carences en us genres sur le plan intellectuel et afctif.

L'approche globale de la personnalité it éclater le groupe des dysphasiques. u retest, ceux qui ont le mieux proessé sont les plus intelligents, les moins scordants, ceux pour lesquelles la rééduion est intervenue assez tôt et avec un thme assez soutenu.

Quelles remarques peut-on faire aurd'hui à partir de ces 3 groupes ?

Le groupe dysphasie avec ses compoits multiples, chaque enfant est un cas rticulier à analyser dans le détail.

nclusions d'ordre thérapeutiques

Une pédagogie de la rééducation est core à écrire. Avec une formation plus moins polyvalente on peut mettre ccent sur des points précis :

il n'y a pas de moyens standards ;
la logopédie n'est pas une panacée universelle. Une multispécialisation semblerait plus utile que le fait de passer à travers un tas de spécialistes (des troubles graves) ;
— des troubles graves de la personnalité ne devront pas être confiés forcément aux logopédistes ni aux psychomotriciens ;
— si on ne fait que du langage, on n'aboutit à rien.

Comment aller au-delà ?

Ne pas aborder les enfants comme des déficiants car on aura toujours tendance à considérer les troubles comme des déficits.

L'important c'est de partir de ce qui existe chez l'enfant. Mme AIMARD pense que ça demande une démarche intérieure très difficile et que peu de personnes pensent qu'il faut le faire.

Que perçoit-il ?

Que comprend-il ?

Que peut-il métaboliser ?

Partir du langage perturbé, partir de l'intérieur, c'est ce qu'il faut faire car l'enfant a bloqué ses structures, son fonctionnement. Il faut partir de ce qui existe.

Réfléchir à ce qu'on peut faire comme ça. Le but ultime, ce n'est pas que l'enfant parle avec un langage merveilleux mais qu'il ait un usage du langage donnant satisfaction. Notre rôle c'est de leur faire découvrir le plaisir de parler, la joie du dialogue, le plaisir de discuter, de raconter, d'écrire même avec un langage écrit bourré de fautes peut-être que de lui plaquer des phrases types dont il n'aurait aucun plaisir à se servir.

Annie Pollet,
logopédiste,
vice-présidente de SRAPL,
section de Fribourg.

VOTATIONS FÉDÉRALES DES 27 ET 28 MAI 1978

Attention collègues, un dernier rappel, la SPR soutient la loi sur l'aide aux Hautes Ecoles et à la recherche.

Quelle est la profession de tes parents ?

Une question souvent posée à l'école, est celle de la profession des parents. Vous avez, vous aussi, sûrement remarqué que les élèves savent le nom de la profession de leur père ou de leur mère, mais sont généralement incapables d'en dire davantage. Il arrive quelquefois même qu'un enfant ignore quel métier exerce un de ses parents.

Ainsi, très souvent, le matin ou l'après-midi, quand je me prépare à partir pour mon travail, ma petite fille, 3 ans ½, s'approche de moi et remarque : « Tu vas à l'école ». C'est là la réponse que je lui ai fréquemment donnée quand elle a commencé à demander où je partais.

S'il arrive que je passe devant le bâtiment de l'école en sa compagnie, je le lui désigne en lui précisant que c'est là que je travaille. Mais elle ne sait pas ce que je fais pendant toutes ces heures où je suis loin d'elle.

Par contre, ma fille aînée, 7 ans ½, est venue souvent dans la classe pendant mes heures de travail. Elle sait donc où je me rends chaque jour, ce que j'y fais.

Mais l'ayant introduite dans ma classe sans avoir demandé une autorisation préalable, j'ai dû cesser de la prendre ces quelques heures par semaine.

Cependant, maintenant encore, elle me demande le nom des élèves qui partagent ma journée. Et si j'ai l'occasion de les lui présenter au cours d'une rencontre dans la rue, elle s'en réjouit.

Entre mes deux filles, existe une grande différence : l'une peut m'imaginer à mon lieu de travail, tandis que la seconde est privée d'un savoir que j'estime être un droit et une occasion de connaissance.

Les deux exemples que je viens de donner n'ont pas d'autre but que de démontrer que d'une part, très souvent, les enfants ne connaissent pas le travail de leurs parents, en quoi il consiste, et que d'autre part les enfants sont intéressés par ce que font et où sont leurs parents pendant la journée.

Les enfants, sachant ce que font leurs parents, connaîtront l'éventail des métiers possibles, des qualifications requises, de la formation exigée.

Les échanges entre camarades qui s'ensuivront ne peuvent que favoriser une ouverture de l'école à la vie pratique.

Une perspective s'ouvre alors : tout d'abord un échange nouveau est créé entre parents et enfants. Ensuite, un travail d'informations s'opère par voie directe.

Nos classes organisent des journées portes ouvertes. Pourquoi le contraire ne serait-il pas possible ? *E. Czerwinska.*

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : Mme Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 **Fribourg.** Tél. (037) 22 16 15.

TV éducative

MARDI 16 MAI A 14 h. 30

Telactualité : « Vacances et exode ? »

Cette émission fait partie d'une série de trois diffusions consacrées au thème des vacances, du voyage et du tourisme.

Le propos de cette émission se résume aux trois questions qui introduisent les trois parties qui la composent :

1. Des vacances pour qui ? (et pour quoi ?)
2. Des vacances comment ?
3. Exode - quelles conséquences ?

Chacune de ces parties est un court film, qui pourrait, en lui-même, être le départ d'une interrogation sur les vacances.

MARDI 23 MAI A 14 h.

TV-scopie : « A propos de l'émission d'actualité artistique : Agenda »

« Agenda » étant une émission en direct, qui associe toujours l'image film et l'image électronique en direct, nous nous sommes fixé pour buts d'apporter une information sur l'origine des images que nous recevons sur nos écrans, en rendant ainsi plus claire la notion de fabrication de l'image et l'intervention des créateurs.

Un autre aspect intéressant de cette émission « Agenda » est le choix, ou les choix, qu'implique sa programmation.

MARDI 30 MAI A 14 h. 30

Telactualité : « Vacances, voyages, tourisme ? »

Cette émission fait suite au Telactualité que nous vous avons présenté le mardi 16 mai, sous le titre « Vacances et exode ? » consacré au thème des vacances, des voyages et du tourisme.

Il nous a paru intéressant de donner dans cette émission deux « visions » différentes du voyage : la première sur les auto-stoppeurs et la seconde sur les voyages organisés en Suisse pour étrangers pressés.

Le propos de ces deux reportages-enquêtes est de tenter de continuer la réflexion sur le thème plus général de voyage et vacances, en offrant ainsi l'occasion de se préparer au visionnement de la dernière émission de cette série : « Tourisme : nouveau colonialisme ? ».

MARDI 13 JUIN A 14 h.

Telactualité : rediffusion d'une émission de Temps Présent, « Tourisme : nouveau colonialisme ? »

Journaliste : Jean-Philippe Rapp ; réalisateur : Jean-Claude Chanel. Durée : 58 minutes environ.

Cette émission, qui a déjà été diffusée le 9 juin 1977, vient achever la série des trois émissions consacrées au thème : vacances, voyages, tourisme.

Elle montre à propos de deux pays, le Sénégal et la Côte-d'Ivoire, les problèmes que posent l'industrie touristique internationale. Il nous a semblé intéressant de proposer cette émission, principalement pour deux raisons. D'une part, c'est un document de grande valeur, dont le propos peut être étendu à une situation plus générale. D'autre part il a été vu avec beaucoup d'intérêt par des élèves de dernières années.

ON NE SAURAIT TROP CONSEILLER, POUR CETTE ÉMISSION, UN VISIONNEMENT PRÉALABLE PAR L'ENSEIGNANT.

Il pourra ainsi prévoir un visionnement global, ou fragmenté, une préparation ou toute autre disposition qui permettra de tirer le meilleur profit de cette émission.

Cours d'initiation musicale pour enseignants

Le cours d'initiation musicale pour enseignants, annoncé dans l'« Educateur » du 10 mars 1978, a eu lieu à Lausanne les 4 et 5 avril.

Ce cours, essentiellement pratique, a permis à une cinquantaine d'enseignants de prendre contact avec l'Instrumentarium Orff, d'en rechercher les différentes sonorités, d'apprendre à se servir des battes (frapper sur un instrument avec les deux mains ne va pas forcément de soi...), en bref, de découvrir le vaste monde des instruments de percussion.

Sous l'experte conduite de Carol Bauer les participants s'initièrent à l'art de l'accompagnement de comptines, de chansons. Quelques éléments rythmiques donnés par les claves, les timbales, les cymbales, les triangles, les grelots ou tout simplement les mains, et un accompagnement mélodique ou harmonique des métallophones, des xylophones ou des carillons permettent d'enrichir les chants d'un fond sonore très séduisant.

La pratique des instruments en classe offre également aux enfants la possibilité de jouer, de manière simple, certes, mais sans un long apprentissage, d'un instrument de musique et de pouvoir s'exprimer au moyen de ce dernier.

L'enfant participe à de véritables jeux musicaux qui le conduisent à la recherche et à la découverte du langage musical tout en développant sa sensibilité, son sens de l'improvisation instrumentale ou corporelle, sa responsabilité au sein du groupe.

En conclusion, deux journées riches en expériences qui devraient convaincre les enseignants que la pratique de la musique à l'école est indispensable au développement harmonieux de l'enfant.

Liliane Fluck.

En route à bicyclette

Qui fréquente l'école et qui, assis, peut actionner les pédales a le droit de circuler à bicyclette.

Toutefois, pour conduire en toute sécurité, il ne suffit pas d'être assez grand et assez âgé. Pour cette raison, la Communauté de travail des moniteurs suisses de circulation a créé le livret « *En route à bicyclette* » pour servir de guide à l'éducation routière et montrer aux enfants ce qu'ils doivent savoir en tant que cyclistes. Cette brochure d'information au format de poche est éditée en français et en allemand. Elle contient les règles de circulation, les prescriptions et les signaux routiers importants ainsi que les situations routières les plus dangereuses pour le cycliste. Les enfants liront aussi que tout savoir ne sert à rien s'ils ne prennent par garde aux autres véhicules et aux piétons.

Vu que ce livret contribuera à la prévention des accidents, la « Winterthour » ne le met pas seulement gratuitement à la disposition des moniteurs de la circulation ; les institutrices et les instituteurs aussi peuvent en recevoir sur demande et à titre gratuit le nombre d'exemplaires nécessaires pour leurs classes (s'adresser à : Case postale, 250, 8401 Winterthour).

Concours UNESCO

Du 28 octobre 1978 au 30 juin 1979 ıura lieu en Corée une exposition de lessins d'enfants de tous les pays du nonde (20th World School Children's Art Exhibition). Le but de cette exposi- ion est de promouvoir la compréhension ıntre les peuples. Les meilleurs travaux ecevront un prix.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

. Elèves de **6 à 12 ans.**
. Sujet : libre.
. Exécution : crayon, peinture à l'huile, peinture à l'eau, collage, gravure.
. Format : maximum 55 × 40 cm.
. Les indications suivantes doivent figurer au verso du dessin, **en langue anglaise et en lettres capitales :**
a) NOM et PRÉNOM
b) AGE ET SEXE
c) ADRESSE DE L'ÉCOLE
d) TITRE DU DESSIN
e) NATIONALITÉ.
. Les dessins ne pourront pas être resitués après l'exposition.

Les travaux sont à envoyer, jusqu'au **0 août 1978,** à l'adresse suivante :

Commission nationale suisse pour l'UNESCO
Département politique fédéral
3003 **Berne.**

Informations LSPN

Vient de paraître à la Ligue suisse pour la protection de la nature :

LE CASTOR ET SON ROYAUME

Le castor du Rhône chez lui et la réintroduction en Suisse d'une espèce disparue

Ce livre est un essai de synthèse sur le comportement du castor sous nos latitudes ; le problème de sa réintroduction dans un pays particulièrement industrialisé et peuplé y est minutieusement analysé. Reprise ailleurs, cette action connut une grande extension, puisqu'il y a actuellement des castors dans neuf cantons suisses et que des actions semblables ont été menées à bien ou sont projetées dans d'autres pays.

Ecrit simplement, mais dans un langage empreint de poésie, il est accessible à tous ceux qu'attirent la nature et la vie secrète des rivières : ils apprécieront ce document plein de romantisme. « Exprimer le charme du castor et contribuer à sa sauvegarde ont été les seuls motifs qui m'ont poussé à l'écrire », nous disait Maurice Blanchet.

Le livre est illustré de huit croquis de Robert Hainard et d'un dessin d'Alexandre Blanchet, avec en plus cinquante-sept photographies qui sont des documents extraordinaires tous pris sur le vif. 242 pages au format 14,5 sur 20,5 cm.

Hélas, cet ouvrage qui fut le couronnement de la vie de Maurice Blanchet devait être également son point final, puisque son auteur décédait subitement le 23 janvier 1978 jour pour jour un mois après la parution de son livre.

« Le Castor et son Royaume » peut être obtenu au Secrétariat LSPN, case postale 73 4020 Bâle, au prix de Fr. 13.50 (prix membres LSPN) ou Fr. 16.50 en librairie.

Service de placements SPR

Allemagne. Jeune fille allemande, 17 ans, cherche échange, vacances d'été.

Italie, Milan. Places au pair pour un an.

Allemagne. Vacances d'été ou en tous temps, places dans des familles (hôte payant) avec ou sans cours.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

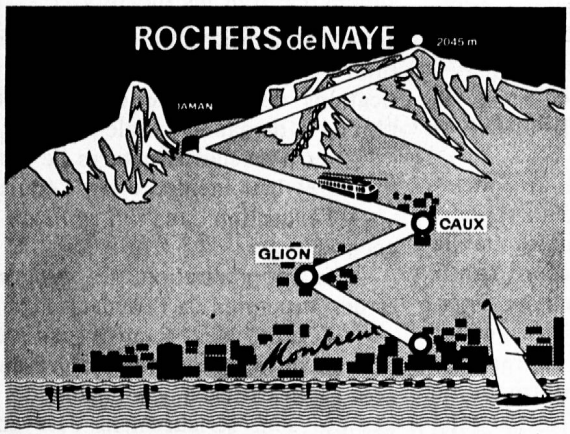

Panorama le plus grandiose de Suisse romande 2045 m.

Nombreux circuits pédestres

Jardin alpin - Hôtel-restaurant

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MGN

Chemin de fer
Montreux (ou Territet)
Glion - Caux - Jaman
Rochers-de-Naye
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22

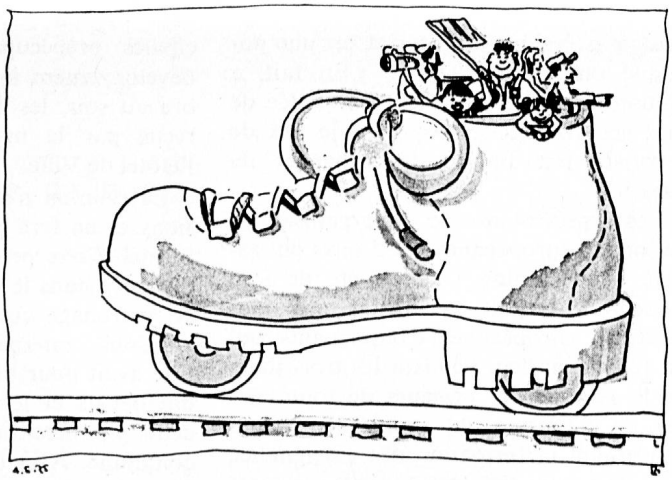

Montreux - Les Avants/Sonloup - Château-d'Œx - Gstaad - Zweisimmen - Lenk.

Nombreux circuits combinés train / télécabine / car / marche.

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MOB

Chemin de fer
MONTREUX-OBERLAND
BERNOIS
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22

Informations CMOPE

La formation des enseignants

Un examen global de la situation actuelle et des perspectives d'avenir de la formation des enseignants a formé la base d'une réunion internationale sur la formation des enseignants en Europe, qui s'est tenue à la Borsen de Copenhague, réunion historique en ce q'elle était la première manifestation de cette nature jamais organisée conjointement par quatre organisations internationales d'enseignants, la CMOPE, la Confédération syndicale mondiale des enseignants (CSME), la Fédération internationale syndicale de l'enseignement (FISE) et le Secrétariat professionnel international de l'enseignement (SPIE).

L'importance de la réunion et sa portée ont été soulignées par les orateurs qui ont pris la parole à la séance inaugurale le 14 novembre. Le président de la CMOPE a déclaré qu'il était convaincu que chacune des organisations nationales d'enseignants participantes trouverait quelque chose à glaner dans les vues et les expériences des autres, quelles que soient leurs affiliations, « quelle que soit leur place dans le spectre politique que nous couvrons ». En donnant son patronage à la réunion, la CMOPE recherchait une liberté d'expression fondamentale sans vouloir parvenir à un accord sur une politique ou un programme. « En fait, a ajouté M. Ebert, nous rejetons l'idée de tout accord précisément dans le but de favoriser une liberté des échanges de vues. »

Les représentants de 47 organisations nationales européennes de 25 pays ont assisté à la réunion *, qui a été de loin l'assemblée la plus représentative d'organisations européennes d'enseignants qui ait jamais eu lieu. Pendant les trois jours de la réunion, 47 orateurs de toutes les régions d'Europe ont exposé leurs vues concernant la formation des enseignants, qui était envisagée sous quatre aspects principaux, la formation initiale dans le cadre du système éducatif, la formation globale par opposition à la spécialisation, les relations entre la formation de base et l'éducation permanente des enseignants, enfin, la recherche et l'innovation. Chacun de ces aspects a été présenté par un orateur désigné par l'une des organisations internationales. L'exposé sur « La formation des enseignants — Recherche et innovation » a été présenté par le porte-parole de la CMOPE, Svein Egil Vestre, de la Norsk Laererlag de Norvège.

Les allocutions des autres organisations à la séance inaugurale ont été présentées par Coen Damen pour la CSME, Daniel Retureau pour la FISE et Erich Frister pour le SPIE. Les exposés sur le thème préparés en leur nom ont été présentés par Fernand Hostalier pour la FISE, Herbert Enderwitz pour le SPIE et Jacques George pour la CSME.

L'organisation hôte était la Danmarks Laererforening dont le président, Jorge Jensen, a pris la parole au cours de la séance d'ouverture et a reçu les participants au dîner d'adieu organisé le 16 novembre au Collège de formation en cours d'emploi des enseignants danois à Copenhague. Au cours de la séance inaugurale, les participants ont également entendu le ministre de l'éducation du Danemark, Mme Ritt Bjerregaard, qui leur a donné un aperçu général du système éducatif de son pays et a décrit les principales préoccupations concernant son développement à l'avenir. Le 14 novembre au soir, les 112 participants ont été reçus par le maire de Copenhague à l'Hôtel de Ville.

La réunion n'a pas adopté de conclusions et ne fera pas l'objet d'un rapport formel. Cette procédure avait été établie d'avance dans le cadre de l'accord relatif au patronage commun des quatre organisations internationales d'enseignants. Elle avait pour but d'assurer la franchise des débats et le caractère informatif de cette première expérience d'une activité commune. Afin de prévenir toute possibilité de confrontation entre elles, les quatre organisations internationales d'enseignants avaient décidé en outre qu'elles n'interviendraient pas comme telles après leurs allocutions à la séance inaugurale. Chacune d'entre elles, ainsi que la Danmarks Laererforening, était représentée au comité d'organisation qui s'est occupé de tous les arrangements et questions de procédure.

Chacune des quatre organisations internationales examinera les résultats de la réunion et fera part de ses observations aux trois autres. Au cours des débats, un certain nombre de participants ont formulé des suggestions d'améliorations de la procédure pour le cas où d'autres réunions auraient lieu à l'avenir. La CMOPE prendra contact avec chacune de ses organisations membres participantes afin d'avoir son opinion sur la réunion elle-même et sur les améliorations possibles.

Discussions communes avec le Secrétariat de l'OCDE

Une étape importante dans les relations entre les organisations membres de la CMOPE et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a été marquée par une consultation commune qui s'est déroulée au siège de l'OCDE. Des représentants des organisations membres de la CMOPE dans les pays dont les gouvernements sont membres de l'OCDE ont examiné avec des hauts fonctionnaires de cette organisation des questions importantes d'intérêt mutuel telles que le chômage des jeunes, l'éducation de la petite enfance, la politique à suivre vis-à-vis des enseignants, les relations entre l'école et la collectivité.

Dans une introduction de caractère général, des fonctionnaires de l'OCDE ont énuméré les grands problèmes qui orienteront leurs activités dans le secteur de l'éducation au cours des cinq prochaines années. Ce sont les suivants :

— la planification de la croissance future de l'éducation au regard des modifications démographiques et de l'évolution de la demande sociale ;

— les nouvelles structures de vie et de travail et leur incidence sur l'éducation ;

— l'éducation dans son contexte sociogéographique ;

— la réorganisation des programmes et des structures de l'éducation ;

— l'égalité des chances par l'éducation en se rappelant que malgré des progrès significatifs, il y a encore des groupes qui sont sérieusement désavantagés.

L'accent a été mis sur la nécessité d'établir une politique globale intégrée concernant les besoins des jeunes jusqu'à l'âge de 19 ans qui englobe non seulement la politique scolaire, mais celle de l'emploi et le développement global dans le domaine de la jeunesse.

Dans les observations qu'il a faites au début de la réunion, le président de la CMOPE, Wilhelm Ebert a noté que la nécessité d'une participation des enseignants comme condition de l'efficacité de la réforme de l'éducation a été largement acceptée par les organismes intergouvernementaux, même si l'intention ne se reflète pas encore dans la réalité.

---

* *République fédérale d'Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Ecosse, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République démocratique allemande, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, URSS, Yougoslavie.*

offset

reliure

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision,
rapidité et qualité
pour l'impression de revues,
livres, catalogues,
prospectus, imprimés de bureau.

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

typo

Maîtres imprimeurs depuis 1899

Histoire vivante

Lors de vos courses d'écoles, prévoyez une étape passionnante au

CHATEAU DE LA SARRAZ

- splendides collections de meubles du XVe au XIXe siècle
- armes anciennes
- blasons
- porcelaines et objets de jadis

Entrée par élève Fr. 1.—.
Visite commentée.
Ouverture : chaque jour sauf lundi, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.
Renseignements : tél. (021) 87 76 41.

La Chotte

JURA NEUCHATELOIS

Entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds

Le Centre de vacances "La Chotte" à Malvilliers

tient ses locaux à votre disposition pour l'organisation de vos semaines "vertes", séminaires, camps de ski de fond ou de piste, camps d'entraînement, colonies de vacances, etc.

Prix forfaitaires avec pension complète. Pour tous renseignements, téléphonez au 038 33 20 66.

Jeunes gens!

BÂTISSEZ VOTRE AVENIR

LA FÉDÉRATION VAUDOISE DES ENTREPRENEURS de bâtiment et de travaux publics (FVE) vient de recenser

300 places d'apprentissages encore disponibles pour 78

dans les métiers de la maçonnerie et du génie civil, du bois, de la plâtrerie-peinture, du carrelage, de la vitrerie et de la construction métallique.

Les aptitudes requises pour l'éventail des métiers de la construction en font des professions d'avenir:

- intérêt pour un travail indépendant et en plein air;
- habileté manuelle et esprit pratique;
- bon sens de l'observation;
- goût pour le dessin technique.

Pour obtenir de plus amples informations ou pour recevoir une documentation sur l'un ou l'autre de nos métiers, contactez la FÉDÉRATION VAUDOISE DES ENTREPRENEURS, avenue Jomini 8, 1004 Lausanne, tél. 36 18 21.

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003 BERNE

J. A
1820 Montr

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux